



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

## Première Commission

3<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 9 octobre 2015, à 10 heures

New York

Documents officiels

*Président :* M. Van Oosterom . . . . . (Pays-Bas)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

### Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à notre programme de travail, nous allons maintenant avoir un échange de vues avec le Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux projets de résolution et de décision adoptés par la Commission au cours de sessions précédentes et la présentation des rapports.

Je vais d'abord suspendre la séance pour nous permettre d'examiner la question dans un cadre informel, conformément à la pratique établie de la Commission.

*La séance, suspendue à 10 h 5, est reprise à 10 h 15.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs, je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour cette partie de nos travaux sera close à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent s'inscrire avant cette échéance.

Je rappelle en outre aux délégations la pratique concernant la limitation de la durée des interventions

à 10 minutes lorsque les représentants interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes lorsqu'ils le font au nom de plusieurs délégations.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur Van Oosterom, au nom des États membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, à savoir l'Australie, le Canada, le Chili, l'Allemagne, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, le Nigéria, les Philippines, la Pologne, la Turquie et les Émirats arabes unis, je voudrais vous présenter mes vives félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Première Commission à la soixante-dixième session. Vous pouvez compter sur le plein appui de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement pour que, sous votre direction, les travaux de la Commission soient couronnés de succès.

Nous, les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, réitérons notre engagement en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, nous continuerons à œuvrer de concert pour mettre en œuvre des mesures concrètes et pratiques permettant de faire avancer le désarmement et la non-prolifération nucléaires en tant que processus qui se renforcent mutuellement.

Nous réaffirmons notre engagement collectif en faveur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime mondial

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-30858(F)



Document adapté

Merci de recycler



de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'universalisation du Traité demeure un objectif de la plus haute importance. L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement est déterminée à renforcer l'application des trois piliers du Traité, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement regrette que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 n'ait pas été en mesure d'adopter un document final de consensus. Cependant, cela ne signifie pas que nous devons nous résigner à cinq années d'ambition et de progrès minimums.

Les documents finaux ayant trait au TNP précédemment adoptés par consensus demeurent pertinents et valables, y compris les décisions et la résolution adoptées à la Conférence des Parties de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, les documents finaux des Conférences d'examen de 2000 et de 2010 et surtout, le Plan d'action de 2010. Il reste encore beaucoup à faire, en particulier de la part des États dotés d'armes nucléaires. L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement reste déterminée à renforcer leur mise en œuvre et à lancer de nouvelles initiatives dans les domaines où il est possible de faire des progrès.

Par conséquent, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement appelle les États parties à poursuivre leurs efforts afin d'honorer pleinement leurs engagements. Dans cet esprit, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement continuera à apporter des contributions constructives pour faire progresser le désarmement et la non-prolifération nucléaires sur la base des principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence au cours du processus d'examen du TNP de 2020.

L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement demeure disposée à dialoguer et à coopérer avec les États parties, les groupes régionaux et la société civile en vue de la réalisation de notre objectif commun, qui est de parvenir à un consensus renouvelé et renforcé en 2020.

**M. Roth-Snir** (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre conduite de nos délibérations. Je tiens à vous assurer de la coopération et de l'appui de ma délégation, ainsi que de notre conviction que

sous votre direction, nos discussions aboutiront à des résultats positifs.

Israël appuie l'objectif d'un Moyen-Orient exempt de guerres, d'hostilités et d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. C'est un objectif auquel tous les habitants de la région devraient aspirer, fondé sur l'espoir de paix, de reconnaissance mutuelle, de réconciliation et de cessation de tous les actes de terrorisme, d'agression et d'hostilité. Dans le même temps, Israël considère que les processus de maîtrise des armements et de désarmement sont indissociables de leur contexte. Ils doivent être élaborés en tenant compte des conditions en place, des problèmes et des menaces qui dominent dans la région. Ces processus ne peuvent être dissociés des problèmes inhérents à leur environnement, qui est leur raison d'être.

Pour que les processus de maîtrise des armements et de désarmement soient utiles et pertinents, il faut commencer par définir la nature des problèmes à régler, déterminer la façon la plus efficace d'essayer d'en venir à bout, qui doit participer au processus et le dispositif de sécurité plus large dans le cadre duquel le processus ou l'accord sera établi. Le Moyen-Orient n'est pas différent. Les initiatives tendant à lancer un dialogue régional sur la maîtrise des armements et le désarmement doivent être solidement ancrées dans la réalité. Pour être efficaces, elles doivent aborder tous les aspects pertinents de la sécurité régionale et accroître la sécurité individuelle et collective de tous les partenaires régionaux.

Depuis la précédente session de la Première Commission, le Moyen-Orient a continué d'être déstabilisé et radicalisé. L'effritement de la souveraineté de l'État n'a jamais été aussi frappant. Des territoires qui étaient par le passé contrôlés par des régimes centraux sont maintenant contestés ou envahis par des groupes terroristes au profit desquels ces territoires ont été cédés ou abandonnés. L'État islamique d'Iraq et du Cham contrôle maintenant plus de 100 000 kilomètres carrés du territoire syrien et iraquien et dirige la vie quotidienne d'environ 6 millions de personnes. D'autres organisations contrôlent d'autres zones. Cela amène à se demander dans quelle mesure certains États de la région peuvent exercer des fonctions essentielles et contrôler leur territoire et à s'interroger sur les répercussions de tout processus régional. Dans de telles conditions, la réponse à ces questions peut être un facteur déterminant dans la viabilité de toute initiative régionale.

Aujourd'hui au Moyen-Orient, le recours aux armes chimiques est, hélas, un fait constant et régulier.

Si nous reconnaissons que le retrait et la destruction des armes chimiques déclarées du régime syrien a bel et bien constitué un progrès important et considérable, nous n'en sommes pas moins préoccupés par l'affaiblissement de l'interdiction absolue de l'emploi des armes chimiques et par l'établissement d'une nouvelle norme plus souple à nos frontières – une norme qui comprend le maintien de moyens résiduels, l'emploi accru d'armes chimiques par le régime syrien, qui aurait dû cesser immédiatement après l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, et l'emploi d'armes chimiques par d'autres acteurs non étatiques et dans de nouvelles zones. Cela est d'autant plus inquiétant que, en raison de l'emploi fréquent d'armes chimiques par le régime syrien, des organisations terroristes suivent cet exemple, et l'utilisation de tels agents est devenu presque habituelle durant les combats. Conjugué à l'effondrement des frontières régionales, cela marque une évolution très négative, compte tenu en particulier des visées d'autres organisations terroristes telles que le Hezbollah et des groupes jihadistes qui veulent acquérir et utiliser de tels moyens à l'avenir. Cela ne peut devenir la nouvelle norme, que ce soit au Moyen-Orient ou dans le monde en général. Des accords durables sur la maîtrise des armements et le désarmement ne peuvent s'appuyer sur un bilan de non-respect des obligations internationales. Les obligations morales et juridiques ne sauraient être ignorées de manière inconsidérée.

L'Iran continue de poser la plus grande menace à la sécurité au Moyen-Orient et au-delà. L'accord conclu entre l'Iran et les cinq plus un a peu de chances de mettre fin à la quête obstinée de l'Iran d'une capacité de production d'armes nucléaires. Cet accord offre à l'Iran une aide économique soutenue qui permettra au régime iranien d'appuyer davantage des organisations terroristes en leur fournissant de nouvelles armes perfectionnées, un appui financier et politique et une formation. Cela permettra également à Téhéran de faire progresser ses activités subversives dans la région. De telles activités, contraires à des résolutions fondamentales du Conseil de sécurité, sont menées alors que l'Iran continue de faire de violents discours antisémites et de menacer Israël et la sécurité de ses citoyens. Même après l'accord conclu entre l'Iran et les cinq plus un, le Guide suprême a déclaré qu'il poursuivait toujours l'objectif de la destruction d'Israël et admettait qu'Israël ne connaîtrait aucun moment de sérénité jusqu'à ce qu'il soit détruit. Les activités clandestines de l'Iran menées par le passé dans le domaine nucléaire, ainsi que la poursuite de ses actes de dissimulation et de duplicité, auxquelles s'ajoute

sa politique d'agression et d'hostilité, posent la question essentielle de savoir si les acteurs régionaux sont pleinement conscients de la nécessité de se conformer aux obligations juridiques internationales.

Dans ce contexte préoccupant, il est évident que tout processus de maîtrise des armements et de désarmement ne peut être coupé de la réalité. Israël estime que, pour que le Moyen-Orient soit plus sûr et plus pacifique, il faut que tous les États de la région s'engagent dans un dialogue direct de longue durée afin de relever les multiples défis posés à la sécurité de la région, y compris tous les problèmes et menaces auxquels le Moyen-Orient doit s'attaquer de manière individuelle et collective. Un tel dialogue, fondé sur le principe largement admis du consensus, ne peut émaner que de la région elle-même et doit traiter toutes les menaces que perçoivent l'ensemble des parties de la région, de manière à améliorer la sécurité de chacune. Il est essentiel d'établir un contact direct et de renforcer la confiance pour créer un nouveau modèle de sécurité dans une région en proie aux guerres, aux conflits, à la désagrégation des territoires nationaux et aux souffrances humaines. En conséquence, Israël a accepté en 2011 d'entamer avec le Sous-Secrétaire d'État à la politique étrangère et à la sécurité de la Finlande, M. Jaakko Laajava, un processus de consultations sur les problèmes de sécurité au Moyen-Orient. Entre octobre 2013 et juin 2014, cinq séries de consultations multilatérales ont eu lieu en Suisse entre Israël et plusieurs de ses voisins arabes. Ces réunions visaient avant tout à obtenir un consensus régional sur tous les aspects essentiels d'une conférence qui se tiendrait à Helsinki. Israël a participé à toutes ces réunions et a dialogué avec les autres participants de bonne foi. Il a accepté de participer à une sixième réunion, qui n'a jamais eu lieu en raison de la réticence des autres parties à poursuivre les pourparlers.

Israël reste convaincu qu'un dialogue direct entre les parties de la région, portant sur l'ensemble des problèmes de sécurité, est essentiel pour mener une véritable discussion consensuelle sur la question. Israël continuera pour sa part à tenter de mener un dialogue constructif propre à rendre le Moyen-Orient plus pacifique et plus sûr. En attendant, Israël poursuivra sa politique consistant à adopter, chaque fois que possible, des accords et des dispositions sur la maîtrise des armements et le contrôle des exportations. Entre autres mesures, Israël a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et s'emploie activement à donner forme à son système de vérification. Cette année, Israël

a également organisé un atelier suite à l'inspection expérimentale intégrée qui a eu lieu en Jordanie. Israël a signé la Convention sur les armes chimiques et prend activement part à un dialogue étroit, qu'il poursuit, avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Israël a adopté une politique d'adhésion aux régimes de tous les fournisseurs et intègre leurs listes de surveillance. À cet égard, la signature, l'année dernière, du Traité sur le commerce des armes par Israël montre son attachement constant à un système de contrôle des exportations solide et responsable.

Nous espérons que, lors de la prochaine session de la Première Commission, le Moyen-Orient sera plus stable et pacifique, avec moins de guerres et de terreur, et qu'il y aura une volonté plus forte de parler et de prendre part à des discussions directes et pacifiques.

**M. Ulyaniov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste important. Ma délégation vous souhaite plein succès dans les travaux à venir.

Au moment de l'ouverture de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, la communauté internationale avait obtenu des résultats mitigés en matière de non-prolifération et de désarmement. Nous entendons souvent dire que, dans ce domaine, les efforts, s'ils ne s'inscrivent pas dans un contexte de crise, sont au point mort. Nous considérons que de telles analyses sont excessives. En effet, ces dernières années ont été marquées non seulement par un nombre croissant de problème mais également par plusieurs réalisations remarquables.

Et je pense ici en premier lieu au Plan d'action global commun qui a été adopté concernant le programme nucléaire iranien. Nous avons pu mener à terme un processus de négociation extrêmement complexe qui nous a permis de nous lancer avec succès dans la mise en œuvre des accords conclus, ce qui prouve bien que les moyens politiques et diplomatiques sont efficaces pour régler les questions les plus complexes.

L'autre progrès réalisé concerne la destruction des armes chimiques en Syrie. Grâce à une étroite coopération entre plusieurs gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et grâce au concours constructif de Damas, nous avons pu, malgré la poursuite des hostilités, éliminer le potentiel de guerre chimique de ce pays dans des délais extraordinairement courts.

Il faut noter également la signature d'un Traité international sur le commerce des armes. En dépit de plusieurs déficiences sérieuses qui ont empêché la Russie de devenir partie à ce Traité, nous pensons que s'il était mis en œuvre de façon rigoureuse, il pourrait jouer un rôle positif dans la lutte contre les marchés des armes gris et noir, et contribuer ainsi au renforcement de la sécurité régionale et internationale.

Enfin, et même si d'aucuns pensent le contraire, le processus de désarmement nucléaire avance rapidement, et même très rapidement. Je citerai deux chiffres à l'appui de ce que j'avance. Lors de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, nous avons annoncé que notre force de dissuasion nucléaire comptait 3 900 ogives nucléaires déployées. À la neuvième Conférence d'examen, tenue en mai, ce nombre était tombé à 1 582 unités seulement. En d'autres termes, nous avons pu réduire le nombre de têtes nucléaires de deux fois et demie en l'espace de cinq ans seulement. Je recommande aux collègues qui affirment que le processus de désarmement nucléaire se trouve dans l'impasse d'examiner ces chiffres de plus près et d'être par conséquent plus objectifs dans leur évaluation.

Dans le même temps, nous devons aussi reconnaître qu'il y a, certes, des raisons qui nous poussent à tirer des conclusions pessimistes, voire alarmantes. Je pense ici au déploiement d'éléments du système de lancement vertical Mk 41 (Mark 41) dans le cadre du système américain de défense antimissiles, prévu en Roumanie d'ici à la fin de l'année – dans les prochaines semaines – qui pourrait constituer un grave défi à la sécurité internationale. Cette décision, outre l'utilisation de missiles cibles et de drones d'attaque, représente une autre violation flagrante par les États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Je rappelle que si le déploiement de ce système capable de lancer des missiles de croisière à portée intermédiaire n'est pas interdit sur les navires de guerre, leur déploiement au sol est en contradiction avec les obligations énoncées dans le Traité. Nous demandons donc aux Gouvernements américain et roumain d'assumer leurs responsabilités en la matière et de renoncer à ces plans avant qu'il ne soit trop tard.

Malgré l'accord sur le programme nucléaire iranien, de graves problèmes demeurent dans le domaine de la non-prolifération. À cet égard, outre la question du nucléaire dans la péninsule coréenne, il convient de

souligner la pratique des missions nucléaires conjointes menées par les États membres de l'OTAN, en violation des obligations qui sont les leurs au titre des articles I et II du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En outre, tout indique que les États membres de l'Alliance, dotés ou non d'armes nucléaires, sont en train de resserrer leur coopération, que les États-Unis ont l'intention de moderniser rapidement leurs ogives nucléaires déployées en Europe, et que les pays européens où sont déployées ces armes nucléaires prévoient de rénover leur parc de vecteurs stratégiques d'armes nucléaires, ce qui laisse croire que ces violations des obligations de non-prolifération vont se poursuivre indéfiniment.

En dépit des déclarations officielles des États-Unis concernant l'élimination de la prétendue menace nucléaire iranienne, qui a motivé essentiellement, selon eux, le déploiement d'un système de défense antimissiles en Europe, on constate aujourd'hui que le projet de défense antimissile européen continue d'être mené tel qu'initialement prévu. L'argument avancé est que certaines menaces persistent qui rendent apparemment impossible de renoncer aux plans de déploiement de missiles antimissiles, ce qui nous pousse à conclure que l'approche adaptative invoquée par les États-Unis pour déployer un système de défense antimissile ne l'est que dans la mesure où ce ne sont que les arguments, et non les paramètres, qui sont adaptés pour ce faire.

Ces dernières années, nous avons vu aussi d'autres facteurs qui ont un effet préjudiciable sur la situation en matière de désarmement. Outre les plans unilatéraux pour la mise au point d'un système mondial de défense antimissiles au détriment de la sécurité d'autres États, il y a les politiques d'obstruction poursuivies par un certain nombre de pays et qui entravent les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la poursuite de la mise en œuvre par les États-Unis de leur initiative de « frappe mondiale instantanée » par le biais d'armes conventionnelles à longue portée assistées d'un système de guidage de haute précision, et ce à des fins stratégiques. Une telle démarche pourrait constituer un obstacle insurmontable si nous voulons vraiment réduire les arsenaux nucléaires.

Nous pensons que dans ces conditions et au regard de tous les accords sur la maîtrise des armements et sur le désarmement existants, le processus en cours peut se trouver menacé. C'est pourquoi il nous faut nous concentrer sur le renforcement de la stabilité stratégique

mondiale, pilier essentiel de la sécurité internationale et condition *sine qua non* de la réduction des armements. Nous croyons fermement qu'il est temps que l'Assemblée générale adopte une déclaration spéciale sur la question. La Fédération de Russie a préparé un projet de document à cette fin, et nous avons l'intention de mener des consultations approfondies avec tous les États concernés par la question, notamment en marge de la présente session de la Première Commission. Nous encourageons toutes les délégations à prendre une part active à la discussion sur ce document à l'effet de parvenir à un accord et d'adopter une déclaration forte à même d'éviter l'apparition de tendances destructrices dans les relations internationales, notamment en matière de désarmement.

Je voudrais également soulever certains autres points. Éviter une course aux armements et un affrontement armé dans l'espace extra-atmosphérique est une priorité essentielle non seulement pour la Russie, mais aussi pour l'écrasante majorité des États. Nous avons encore la possibilité d'empêcher une telle évolution de la situation et, à titre préventif, une course aux armements dans l'espace, ce qui n'est pas impossible à l'heure qu'il est. La plupart des pays considèrent que le projet d'accord juridiquement contraignant proposé par la Russie et la Chine – dont une version actualisée a été présentée à la Conférence du désarmement l'an dernier – pourrait servir de point de départ et de base pour la poursuite d'efforts conjoints. Nous pensons que ce document peut-être débattu à la Conférence du désarmement, et nous appelons de nouveau aujourd'hui les participants à la Conférence de Genève à mettre de côté leurs divergences concernant le programme de travail et à passer aux questions de fond. Pour notre part, nous entendons une fois de plus exprimer notre appui à la Conférence du désarmement, aux côtés des nations animées du même esprit, et nous invitons toutes les délégations qui partagent cet objectif à parrainer ce projet de document.

Toutefois, en l'absence actuellement d'un processus de négociation à Genève, nous pensons qu'il importe, en tant que mesure provisoire, de promouvoir l'universalisation de cette initiative multilatérale, par laquelle les États concernés prennent volontairement l'engagement politique de ne pas être les premiers à déployer des armes dans l'espace. Je suis heureux d'annoncer que le 26 septembre le Venezuela a pris cet engagement dans une déclaration bilatérale avec la Russie faite au niveau des ministres des affaires étrangères. Le nombre de participants à cette initiative est passé à 11,

et le nombre de pays qui l'appuient, comme l'a montré le vote de l'année dernière à l'Assemblée générale, s'élève dorénavant à près de 130. Nous espérons que ce nombre va continuer d'augmenter durant la session en cours.

Nous ne pouvons oublier de mentionner le résultat de la Conférence d'examen du TNP en 2015, tenue en mai dernier. Nous ne pensons pas qu'elle se soit soldée par un échec puisque comme prévu, à l'issue de longues délibérations, nous avons atteint l'objectif recherché, à savoir procéder à un examen approfondi des aspects liés à la mise en œuvre du Traité sur la base de ses trois piliers – désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

En même temps, nous sommes déçus de n'être pas parvenus à adopter un document final du fait des objections émises par trois États à l'égard de la section du projet de document portant sur le Moyen-Orient. Cette attitude est déplorable, car deux de ces pays se sont comme nous portés coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Nous estimons que leur décision de bloquer le consensus sur un compromis prenant la forme d'un projet de texte équilibré est une grave erreur. Néanmoins, la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient reste, et restera, un objectif international dans l'attente de la pleine mise en œuvre de la résolution de 1995. La Russie est prête, à titre national et en collaboration avec les deux autres auteurs, à continuer de fournir toute l'assistance possible aux pays de la région aux fins de la réalisation de cet objectif. La première étape consiste à convoquer une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

J'appelle également l'attention de la Commission sur la situation relative à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB). Depuis son entrée en vigueur il y a 40 ans, aucune mesure d'envergure n'a été prise pour renforcer le régime de la Convention, à l'exception de quelques mesures de confiance. Cependant, compte tenu de l'accélération des avancées techniques, les menaces biologiques sont de plus en plus présentes. À cet égard, la Russie a présenté une initiative en vue d'organiser des négociations aux fins de l'adoption de mesures spécifiques pour renforcer le régime de la CIAB. Nous appelons tous les membres à appuyer cette proposition afin que le mandat nécessaire au lancement des négociations puisse être adopté à la prochaine

Conférence d'examen, qui se tiendra en novembre 2016. Les négociations pourraient commencer dès le début de 2017.

Pour conclure, je puis vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que mes collègues des autres délégations, que nous sommes disposés à coopérer étroitement afin d'entreprendre des activités axées sur l'obtention de résultats à la Première Commission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je rappelle respectueusement aux délégations qu'elles sont tenues de limiter la durée de leurs déclarations à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national, et à 15 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe.

**M. Sadykov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et nous tenons à vous assurer de notre plein appui et de notre coopération.

Cette année, la communauté internationale célèbre le soixante-dixième anniversaire de l'ONU. Cette année marque également le soixante-dixième anniversaire de la première et unique utilisation d'armes nucléaires de l'histoire, à Hiroshima et Nagasaki. La première résolution (résolution 1 (I)) de l'Assemblée générale, adoptée en 1946, a fait du désarmement nucléaire une priorité des États Membres de l'ONU. Néanmoins, la menace de l'utilisation de ces armes extrêmement dangereuses reste présente, et c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, de prendre des mesures concrètes pour se débarrasser de ces armes.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont les priorités de premier ordre de la politique étrangère du Kazakhstan. Nous promovons inlassablement le désarmement nucléaire et la stricte adhésion au principe de non-prolifération des armes de destruction massive, ainsi que le droit inaliénable des États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, si en règle générale, les États non dotés d'armes nucléaires honorent leurs engagements en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les États dotés d'armes nucléaires ne prennent pas de mesures effectives pour se débarrasser de ces armes. Nous regrettons en particulier que la Conférence d'examen du TNP en 2015 n'ait pas abouti à l'adoption d'un document final, et que n'ait toujours pas été

convoquée une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

En tant que pays qui a volontairement renoncé au quatrième arsenal nucléaire mondial, la République du Kazakhstan estime que les États dotés d'armes nucléaires doivent continuer de réduire leurs arsenaux nucléaires jusqu'à leur élimination complète. La prorogation pour une durée indéterminée du TNP en 1995 ne doit pas servir de prétexte à la prorogation pour une durée indéterminée de l'existence des armes nucléaires.

Nous notons qu'il est particulièrement important d'appliquer les dispositions de la résolution 68/32, en vertu de laquelle l'Assemblée générale déclare que le 26 septembre sera la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, et nous appuyons pleinement la proposition visant à lancer des négociations en vue de rédiger une convention générale sur les armes nucléaires. Dans l'optique importante de la concrétisation de cet objectif, le Kazakhstan appuie l'adoption de la déclaration universelle sur la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, en vertu de laquelle tous les États Membres de l'ONU réaffirmeraient leur volonté politique de réaliser cet objectif. Notre délégation proposera un projet de résolution sur la déclaration durant la session en cours et espère que sa proposition sera appuyée. L'objectif principal est de prendre acte dans une déclaration des points sur lesquels tous les États s'accordent en ce qui concerne le désarmement nucléaire mondial. La déclaration porte sur les points de ralliement de nos pays dans le domaine du désarmement, et non sur ce qui nous divise. La déclaration universelle sera soumise en vue de réaliser un consensus mondial. En présentant une synthèse des principes de base qui unissent toutes les nations autour de l'objectif de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, la déclaration est porteuse du potentiel nécessaire pour revitaliser le processus mondial de désarmement nucléaire et rompre le cercle vicieux des divisions au sein de la communauté du désarmement.

L'impasse chronique dans laquelle est englué le processus de désarmement a étioilé la confiance qu'inspire le processus de désarmement dans son ensemble. La réalisation d'un consensus sur cet objectif de base marquerait une avancée importante en vue de rétablir une partie de la confiance perdue et de développer une confiance nouvelle, qui contribuerait à

faire comprendre à la communauté internationale que le désarmement nucléaire n'est pas un simple objectif que nous appuyons, mais qu'il est également un processus en cours.

Nous accordons une grande importance au processus qui a commencé avec la tenue – à Oslo, Nayarit et Vienne – des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. En tant que nation qui a fait l'expérience des conséquences désastreuses des explosions nucléaires, le Kazakhstan appuie pleinement cette initiative et espère qu'elle imprimera un nouvel élan puissant aux efforts communs que nous déployons en vue d'interdire totalement les armes nucléaires et d'éliminer définitivement ces armes meurtrières de la surface de notre planète. Nous estimons qu'il n'existe aucune justification morale, éthique ou juridique à l'emploi d'armes nucléaires et que leur utilisation doit être interdite.

Nous estimons également qu'il est urgent d'engager des négociations sur un instrument juridiquement contraignant en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires fournissent des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Seules ces garanties peuvent mettre un terme aux aspirations de certains États non dotés d'armes nucléaires à se procurer des armes nucléaires, qu'ils considèrent comme une garantie de leur propre sécurité. Après avoir créé, en collaboration avec ses voisins, une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le Kazakhstan est fermement convaincu de la nécessité de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier et espère qu'à l'avenir, l'ensemble de la planète constituera une seule et unique zone.

Nous tenons à remercier les Gouvernements français, britannique, russe et chinois d'avoir veillé au bon déroulement des procédures internes pour la ratification du protocole sur les garanties négatives de sécurité fournies aux États parties au Traité de Semipalatinsk. Nous appelons le Gouvernement des États-Unis à achever ce processus dans les plus brefs délais.

La délégation kazakhe s'associe aux autres délégations qui ont souligné la nécessité de convoquer, dès que possible, une conférence en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, en dépit du facteur aggravant que représente le résultat de la Conférence d'examen de 2015 et des tensions et événements politiques actuels.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) va dans le sens des intérêts fondamentaux de toutes les nations en matière de sécurité. Le Kazakhstan, qui copréside, avec le Japon, la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV, ne s'épargnera aucun effort pour parvenir à l'entrée en vigueur rapide du TICE. Compte tenu de notre histoire commune, le Kazakhstan et le Japon sont moralement en droit d'exiger que des progrès soient faits sur la voie d'une interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes déterminés à œuvrer de concert durant notre présidence pour encourager la ratification du Traité. Au cours des deux prochaines années, nous allons travailler spécifiquement avec chacun des États visés à l'annexe 2 afin de les convaincre de prendre des mesures fortes allant dans le sens de l'entrée en vigueur du Traité dans les meilleurs délais. Nous nous ferons également les avocats de l'universalisation systématique du Traité.

Nous prévoyons une série de grands événements au cours de notre mandat. En août 2016, nous projetons de convoquer une conférence internationale pour marquer le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du TICE et le vingt-cinquième anniversaire de la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, le 29 août 1991. En décembre 2009, en adoptant la résolution 64/35, présentée par le Kazakhstan, l'Assemblée générale a proclamé le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires. Nous entendons œuvrer activement dans ce sens à tous les niveaux, notamment auprès de la société civile. À cet égard, je souligne l'initiative prise par le Kazakhstan en août 2012 de lancer un projet international baptisé « ATOM » (*Abolish Testing – Our Mission*), lequel a été conçu pour renforcer l'adhésion mondiale à une interdiction complète et irrévocable des essais nucléaires.

Nous pensons que l'heure est venue de faire preuve de volonté politique collective et de réactiver la Conférence du désarmement pour la sortir de l'impasse dans laquelle elle s'enlise depuis 20 ans, dans la perspective de commencer les travaux relatifs à la rédaction d'un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires, aux efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et aux garanties de sécurité négatives à l'intention des États qui ne sont pas dotés de l'arme nucléaire. Le Kazakhstan estime également qu'il est temps d'agir aussi rapidement que possible en faveur d'un traité interdisant la production de matières fissiles. La signature d'un tel traité contribuera à réduire au

minimum la possibilité que des programmes nucléaires militaires illégitimes soient mis au point. En outre, elle améliorera sensiblement les conditions permettant de contrôler les matières existantes et réduira le risque de terrorisme nucléaire.

Nous pensons qu'il est absolument nécessaire de poursuivre les débats sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace en y associant les autres organismes internationaux qui s'occupent de cette question. Pour faciliter l'ouverture de telles négociations, nous appuyons le projet de traité élaboré par la Chine et la Fédération de Russie relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

C'est au Kazakhstan que se situe le Cosmodrome de Baïkonour, le plus grand site de lancement spatial au monde, qui contribue énormément à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Nous sommes fiers de dire que le troisième cosmonaute kazakh a participé à un vol spatial lancé depuis Baïkonour en septembre 2015, dans le cadre du programme international.

Nous nous félicitons de l'adoption, le 14 juillet, du Plan d'action global commun sur la question du programme nucléaire iranien, conclu entre six médiateurs internationaux et l'Iran. Nous pensons que la mise en œuvre effective de ce Plan consolidera le régime de non-prolifération et la sécurité régionale. Le Kazakhstan a contribué aux négociations sur le programme nucléaire iranien en accueillant deux tours de pourparlers à Almaty, ce qui a renforcé le climat de confiance.

Compte tenu du nombre croissant de pays qui produisent désormais de l'énergie nucléaire, de la hausse de la consommation d'énergie nucléaire et de la détérioration des centrales, il est impératif de garantir la sécurité nucléaire pour prévenir les risques de prolifération des matières nucléaires. Nous appliquons déjà les recommandations des Sommets sur la sécurité nucléaire de Washington, de Séoul et de La Haye.

Le Kazakhstan appuie le droit légitime de tous les États parties au TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'Article IV du Traité, et notamment le droit de développer et de produire la technologie nucléaire à des fins pacifiques, dans la mesure où cette activité respecte les normes internationales et se déroule sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

De notre point de vue, l'un des événements les plus importants cette année a été la signature de l'Accord entre le Gouvernement kazakh et l'AIEA en vue de l'établissement d'une banque d'uranium faiblement enrichi au Kazakhstan. Nous pensons que ladite banque constitue un mécanisme fiable pour garantir l'approvisionnement en combustible nucléaire et qu'elle ne porte en rien préjudice au droit des États membres de l'AIEA de renforcer leurs propres capacités techniques liées au cycle du combustible nucléaire. Nous réaffirmons que les projets ou initiatives concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne doivent être ni politisés ni discriminatoires. Tous les États attachés aux principes de la non-prolifération nucléaire doivent pouvoir utiliser les technologies et connaissances nucléaires à des fins pacifiques.

Le Kazakhstan honore intégralement les exigences de la Convention sur les armes biologiques et dispose d'une expérience sans égale et d'un potentiel immense en matière de sécurité biologique. Prenant acte des menaces croissantes que fait peser la propagation d'infections extrêmement dangereuses, nous insistons sur l'importance de la coopération internationale dans ce domaine. C'est l'une des raisons qui motivent la construction d'un laboratoire central de référence au Kazakhstan, lequel servira de centre principal de recherche-développement de technologies permettant d'endiguer la propagation d'infections humaines et animales hautement dangereuses.

Nous accueillons très favorablement le fait que le Traité sur le commerce des armes jouisse d'un appui toujours croissant, et nous sommes heureux d'annoncer à la Commission que le Kazakhstan signera le Traité dans un avenir proche. Nous considérons qu'il représente un pas en avant très important pour prévenir les transferts d'armes irresponsables, qui alimentent les conflits, la pauvreté et les graves violations des droits de l'homme. Nous espérons que la communauté internationale envisagera la mise en place d'un mécanisme robuste de vérification des zones dites grises, qui restent en dehors du régime de maîtrise des armes classiques – c'est-à-dire les zones de conflit passé ou récent –, et adoptera des procédures de suivi prévoyant l'application de pénalités et de sanctions contre tous les pays qui enfreignent leurs obligations.

Pour terminer, nous exprimons l'espoir que les travaux de la Première Commission cette année, appuyés par des mesures, une coopération et un engagement politiques multilatéraux solides, permettront d'avancer

à grands pas vers la paix, la sécurité et la stabilité mondiales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je tiens à rappeler respectueusement aux délégations de bien vouloir limiter leurs déclarations à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national, et 15 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe.

**M. Olguín Cigarroa** (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous présenter nos vœux de plein succès durant nos travaux cette année. Par la même occasion, nous faisons part de toutes nos félicitations aux membres du Bureau, ainsi que de notre ferme détermination à contribuer activement et constructivement aux fruits des délibérations.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2), ainsi qu'à celles qui seront lues par l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et par le Japon au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

Nous souhaitons faire, en sus, quelques observations et commentaires particuliers pour exprimer le point de vue de la délégation chilienne.

Il est véritablement désespérant et scandaleux que, alors que nous marquons le soixante-dixième anniversaire des bombardements de Hiroshima et Nagasaki, la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se soit achevée sans qu'un document final consensuel ait été adopté. De même, 19 années se sont écoulées et nous attendons toujours l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans le même temps, nous sommes face à la paralysie d'un mécanisme de désarmement opérant selon la version la plus extrême de la règle du consensus, ce qui fausse la signification et la portée de longue date de cette enceinte en tant qu'outil de promotion du dialogue et de l'obtention d'accords de vaste portée.

À ce tableau décourageant doit s'ajouter le fait que, aujourd'hui, nous cohabitons avec quelque 17 000 armes atomiques, dont environ 2 000 se trouvent en état d'alerte avancée, c'est-à-dire qu'elles sont prêtes à être tirées en quelques minutes, menaçant l'existence même de l'humanité. Par ailleurs, certaines puissances

consacrent des millions de dollars à des programmes de modernisation des arsenaux nucléaires.

C'est dans ce contexte très sombre que nous entamons les travaux de la Première Commission. Pourtant, d'une certaine manière, le refroidissement manifeste qui se dégage du paysage mondial en matière de sécurité ne parvient pas à nous décourager; il est même, pour ceux d'entre nous qui croient véritablement au désarmement nucléaire, un facteur de motivation. Ainsi, de la neuvième Conférence d'examen du TNP, nous retenons la large adhésion à l'engagement humanitaire et la détermination de 117 États à combler le vide juridique inacceptable qui fait que les armes les plus destructrices ne sont pas expressément interdites par le droit international. Cet engagement fait office de puissant guide dans un contexte désarmement compliqué.

Le Chili adhère à une approche humanitaire du désarmement nucléaire. Toutefois, cette approche humanitaire ne consiste pas uniquement à recenser les conséquences catastrophiques que recèle l'utilisation des armes nucléaires mais, également, à prendre acte de l'incompatibilité radicale qui sépare les armes nucléaires et le droit international humanitaire. Les armes nucléaires violent les principes de distinction, d'humanité et de proportionnalité qui sont au fondement du droit international humanitaire. Et si elles sont incompatibles, elles sont aussi illégales. C'est cela qu'il nous faut souligner.

En outre, le Chili, dans le cadre de la Déclaration spéciale 16 de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, adoptée en janvier dernier à Belén, au Costa Rica, appuie le rétablissement du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'identifier des mécanismes de négociation permettant d'engager des processus multilatéraux qui, au minimum, interdisent l'emploi d'armes nucléaires. Il importe d'ouvrir ces nouvelles voies pour que nous puissions revitaliser le mécanisme du désarmement, ou du moins nous débarrasser d'un mécanisme du désarmement paralysé et ouvrir de nouvelles voies au multilatéralisme, des voies qui aboutissent à des résultats, car c'est cela à quoi nous aspirons tous.

Par conséquent, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à honorer les engagements et obligations qu'ils ont contractés au titre de l'article VI du TNP et à progresser vers l'élimination totale de ces armes et vers la pleine mise en œuvre, sans plus tarder, des 13 mesures concrètes aux fins du désarmement

nucléaire arrêtées à la Conférence d'examen du TNP de 2000, ainsi que du Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010. En attendant, nous appelons également les puissances nucléaires à abaisser l'état d'alerte de leurs armes nucléaires et le niveau de disponibilité opérationnelle de ces systèmes, de manière à prévenir leur utilisation involontaire ou accidentelle.

Le Chili réaffirme son engagement à appuyer les efforts multilatéraux en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de l'interdiction d'utiliser ou de détenir toutes les armes de destruction massive, et réaffirme également sa condamnation de l'emploi d'armes biologiques et chimiques à des fins militaires en toutes circonstances. Nous plaidons instamment en faveur de l'adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, pour contribuer à l'objectif de l'avènement d'un monde exempt d'armes chimiques.

Je voudrais mentionner tout particulièrement le Traité sur le commerce des armes, entré en vigueur en décembre 2014, et la première Conférence des États parties au Traité, qui s'est tenue à Cancun en août dernier. Ce Traité a permis de répondre à l'aspiration de la communauté internationale à se doter d'un instrument juridiquement contraignant qui contribuera à la transparence du commerce des armes classiques et aidera à prévenir et à combattre les effets négatifs résultant, en termes de souffrances humaines, du détournement de ces armes vers le commerce illicite dans de nombreuses régions du monde.

Nous sommes conscients du fait que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions constitue un fléau aux effets extrêmement destructeurs qui vont au-delà du domaine de la sécurité internationale, ont des répercussions directes sur le développement socioéconomique et les droits de l'homme et exacerbent la violence sexuelle et sexiste contre des millions de personnes. Nous sommes également conscients de la nécessité urgente que la communauté internationale s'attaque à ce grave problème.

Ces dernières années ont été fructueuses pour la consolidation et la promotion des instruments qui réglementent le domaine des armes classiques, notamment avec l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions en août 2010. Nous nous félicitons de la tenue de la première Conférence d'examen en septembre dernier à Dubrovnik. L'emploi récent d'armes à sous-munitions dans diverses régions

du monde met en lumière la nécessité d'universaliser la Convention. Nous réaffirmons qu'il n'y a aucune raison ni aucune nécessité militaire justifiant l'emploi d'armes à sous-munitions.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui et notre attachement à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et la nécessité de progresser vers leur élimination totale. En témoignage de notre engagement, le Chili présidera la Convention sur les mines antipersonnel et accueillera la quinzième Conférence des États parties en 2016, à Santiago.

Notre engagement en faveur de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa est d'ample portée et connu de tous. En notre qualité de Président de la Convention, nous mettrons l'accent sur l'assistance aux victimes. Le concept de sécurité humaine est le pilier de notre action en matière de désarmement, sur la base d'une approche fondée sur les droits de l'homme. De même, nous voudrions insister sur la nécessité de démocratiser sans plus tarder les organisations internationales et les pratiques multilatérales, en incluant des voix qui manquent depuis trop longtemps à ce débat, à savoir celles des femmes et de la société civile.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité, pour la communauté internationale, de faire la preuve de son engagement résolu et de sa volonté politique de créer le climat de confiance mutuelle indispensable pour faire des progrès en matière de désarmement. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur notre engagement à contribuer utilement aux travaux de la Première Commission.

**M<sup>me</sup> Yparraguirre** (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom des Philippines, je voudrais vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Première Commission à sa soixante-dixième session. Nous avons pleinement confiance dans votre direction avisée de la Commission, en collaboration avec le Bureau. Nous remercions de son exposé le Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement.

Nous sommes à un moment propice, alors que l'Organisation des Nations Unies célèbre ses sept décennies au service du monde en maintenant la paix et la sécurité. La longue histoire des Philippines à l'appui de l'option zéro est presque aussi vieille que l'ONU elle-même. Quatre ans après la création de l'ONU, Carlos

P. Romulo, qui était alors Président de l'Assemblée générale, a négocié, bien que sans succès, une trêve nucléaire entre les États-Unis et l'ex-URSS en vue de suspendre temporairement la mise au point de la bombe atomique et d'interdire l'emploi des armes nucléaires. Il a toutefois insisté sur le fait qu'un accord global sur le désarmement nucléaire pouvait et devait être conclu grâce à l'action de l'ONU. Au fil des ans, les Philippines n'ont cessé de croire fermement en cette idée et n'ont jamais douté que cette organisation mondiale pouvait aider le monde à se débarrasser des armes nucléaires. Il est très regrettable qu'après ces longues décennies et tous nos efforts pour nous rapprocher de l'option zéro, le programme international de désarmement nucléaire se trouve aujourd'hui au point mort.

Il est plus important que jamais que les pays détenteurs d'arsenaux nucléaires dans le monde maintiennent des relations solides et fermes dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. En effet, c'est quand leurs relations sont lâches, quand ils tergiversent et hésitent, qu'ils s'accrochent à leurs politiques de dissuasion obsolètes et à leurs arsenaux nucléaires. C'est précisément en ces temps difficiles que nous devons renforcer nos efforts pour veiller à ce que les armes nucléaires ne soient jamais utilisées, quelles que soient les circonstances, et prendre des mesures concrètes pour débarrasser enfin le monde de ces armes.

Les Philippines s'associent pleinement aux déclarations qui ont été prononcées hier par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/ C.1/70/PV.2), ainsi qu'à la déclaration faite par le représentant du Japon au nom des États membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. Ces déclarations sont conformes à nos positions de principe et de longue date sur le désarmement en général – que ce soit en ce qui concerne les armes classiques, les armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive.

Les Philippines continueront à appuyer les mesures en faveur du désarmement, y compris les nouveaux principes et approches permettant d'améliorer le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les Philippines coopéreront avec les pays qui partagent la même vision en vue de concrétiser ces priorités. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, les Philippines appuieront les efforts visant, premièrement, à renforcer le débat en cours sur les conséquences humanitaires

des armes nucléaires et à faire en sorte qu'il aboutisse à des mesures concrètes, assorties d'un calendrier précis, en vue de l'élimination totale et complète des armes nucléaires; deuxièmement, à appeler au lancement de négociations pour une convention sur les armes nucléaires qui interdira ces armes; troisièmement, à relancer les entretiens sur la convocation d'une conférence sur le Moyen-Orient en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive; et, quatrièmement, à la mise en œuvre équilibrée et rapide du Plan d'action en 64 points issu de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 en ce qui concerne tous les piliers du Traité. Les Philippines estiment que ces quatre questions sont toutes essentielles pour préserver la crédibilité du Traité.

En ce qui concerne les armes classiques, les Philippines contribueront à maintenir l'élan positif imprimé par le succès des négociations sur le Traité sur le commerce des armes et continueront à participer aux débats sur les armes légères et de petit calibre. Les Philippines mettront tout en œuvre pour ratifier le Traité sur le commerce des armes avant la deuxième Conférence des États parties au Traité, qui doit se tenir au cours du deuxième semestre de 2016.

Concernant la non-prolifération nucléaire, les Philippines accueillent avec satisfaction le Plan d'action global commun, ou accord nucléaire iranien. Nous considérons que cet accord est une mesure importante pour la promotion de la sécurité et de la stabilité, régionales et mondiales. Nous appelons les pays concernés et la communauté internationale à maintenir l'élan positif en faveur d'une paix durable que l'accord vise à imprimer.

Dans la région d'Asie du Sud-Est, les Philippines, conjointement avec leurs neuf voisins de l'ASEAN, restent résolues à préserver le statut de zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive de notre région. Nous sommes déterminés à intensifier les efforts déployés auprès des États dotés de l'arme nucléaire pour régler toutes les questions en suspens concernant la signature et la ratification par eux du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous encourageons également tous les États Membres, les États dotés de l'arme nucléaire en particulier, à appuyer pleinement le projet de résolution parrainé par l'ASEAN (A/C.1/70/L.58) relatif au Traité sur la zone

exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) à la présente session. Nous en attendons l'adoption par consensus.

S'agissant de la sécurité nucléaire, nous considérons que la double question de la sûreté et de la sécurité nucléaires sera inévitablement présentée à l'ONU à l'issue du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016, organisé par les États-Unis. Les Philippines ont l'intention de participer activement aux discussions qui auront lieu à l'ONU sur ces questions, en accord avec leur position sur la non-prolifération. Conjointement avec la Géorgie et le Maroc, les Philippines ont créé un groupe des amis pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la gouvernance de la sécurité, qui prendra la tête des efforts de promotion du respect par les États des obligations découlant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), adopté tout récemment par nos dirigeants, vise à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. De même, un holocauste nucléaire, à notre époque ou à tout autre moment, ne laissera personne de côté, c'est une garantie. Il ne peut être question d'un développement durable auquel aspirer si les peuples du monde continuent de vivre dans la crainte de des armes nucléaires existantes et de leur emploi éventuel et, surtout, si les ressources mondiales continuent d'être consacrées à la modernisation de ces armes meurtrières plutôt qu'à l'amélioration de la vie de millions de pauvres dans le monde.

**M. León González** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je donnerai lecture d'une version abrégée de notre déclaration originale. La version complète sera publiée sur le système PaperSmart.

La délégation cubaine vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que le reste des membres du Bureau, de votre élection.

Nous appuyons pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

Le 26 septembre, nous avons eu l'occasion de célébrer, pour la deuxième fois dans l'histoire de l'ONU, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui bénéficie d'un large appui au sein de la communauté internationale et représente une importante occasion de renforcer la prise de conscience de la nécessité de parvenir à un monde

exempt d'armes nucléaires. Cuba réaffirme son ferme appui à la proposition du Mouvement des pays non alignés visant à engager à titre urgent des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires qui garantisse l'interdiction et l'élimination totale des arsenaux nucléaires et vise la conclusion rapide des négociations.

L'existence de 16 000 armes nucléaires, dont 4 300 ont été déployées auprès de forces opérationnelles et environ 1 800 sont maintenues en état d'alerte opérationnelle maximale, est incompatible avec la vie. L'ONU existe depuis 70 ans, et ce n'est pas par hasard si, quelques semaines après sa création, la première résolution (résolution (I)) adoptée par son organe principal le plus démocratique et le plus participatif, l'Assemblée générale, ait été consacrée au grave problème qu'avait connu l'humanité cinq mois auparavant avec les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Elle appelait dans ce texte à éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives. Sept décennies plus tard, cette requête reste toujours sans suite.

Parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires est une priorité et nous n'avons pas le droit de continuer de repousser cet objectif crucial. L'Assemblée générale des Nations Unies, avec l'appui de l'immense majorité des États Membres, a créé une occasion d'agir grâce à la convocation, en 2018 au plus tard, d'une conférence internationale de haut niveau en vue d'identifier les voies et moyens permettant d'éliminer les armes nucléaires dans les délais les plus courts possible, dans le but de convenir d'un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires dans des délais déterminés. Cuba réaffirme son attachement au désarmement nucléaire et n'épargnera aucun effort pour garantir l'interdiction et l'élimination totale des armes nucléaires.

Il est inacceptable que la dissuasion nucléaire reste la base des doctrines militaires qui autorisent la possession et l'emploi d'arsenaux nucléaires. Malheureusement, 45 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les puissances nucléaires ne s'acquittent toujours pas de l'obligation qui leur incombe en vertu de l'article VI du Traité, qui énonce la nécessité de négocier un traité international afin d'éliminer les armes nucléaires, et continuent au contraire de perfectionner

les armements de ce type dans prolifération verticale dont on parle très peu.

La neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP a une nouvelle fois confirmé la distance qui continue d'exister entre, d'une part, les discours et les bonnes intentions répétées ici et là par certains États dotés de l'arme nucléaire et, d'autre part, les engagements et les dispositions qu'ils sont en réalité disposés à prendre. Nous regrettons profondément que l'on n'ait pas pu parvenir à un accord à la Conférence d'examen en dépit de la volonté et de la décision de progresser illustrées par l'écrasante majorité des États parties au Traité.

Les modalités proposées de la tenue de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive ont été l'argument utilisé par ceux qui ont fait obstacle à l'accord final, en dépit de la responsabilité particulière que possèdent deux d'entre eux dans les accords successifs sur la question dans le cadre du Traité. Je saisis cette occasion pour souligner que Cuba continue d'appuyer sans réserve la création de la zone susmentionnée au Moyen-Orient, qui représenterait de plus une contribution essentielle à la paix et à la sécurité de tous les peuples de cette région.

Tant que nous n'aurons pas procédé à l'élimination totale des armes nucléaires, il est urgent de commencer des négociations internationales en vue de conclure dans les plus brefs délais un traité apportant des garanties de sécurité universelles et inconditionnelles aux États non dotés de l'arme nucléaire contre la menace ou l'emploi de telles armes. Cuba réaffirme le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Il faut que cesse la politisation de cette question et que soit respecté le rôle central qu'est appelée à jouer l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont Cuba salue le professionnalisme, l'expérience et les capacités techniques dans ce domaine.

À cet égard, Cuba salue l'accord conclu entre la République islamique d'Iran et un groupe d'États Membres de l'Organisation. Nous considérons que ce résultat démontre que le dialogue et la négociation sont le seul outil efficace de règlement des différends entre les États. Dans le même temps, nous espérons qu'on lèvera enfin, à l'occasion de cet accord, les injustes sanctions imposées au peuple iranien.

La voie à suivre pour aplanir les divergences, dissiper les doutes et les suspicions et assurer le strict respect des obligations souscrites au plan international passe par le renforcement du multilatéralisme et le respect des règles et des dispositions du droit international. Nous dénonçons catégoriquement l'application de sanctions et de mesures coercitives comme outil de règlement des différends dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ou dans tout autre domaine des relations internationales.

Cuba appuie les efforts visant à optimiser le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, mais reste convaincue que la paralysie qui touche pour une grande part ce mécanisme résulte, en premier lieu, du manque de volonté politique dont font preuve certains États d'obtenir des avancées réelles, en particulier en matière de désarmement nucléaire.

L'usage des nouvelles technologies de l'information et des communications doit être pleinement compatible avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et avec le droit international. Nous sommes profondément préoccupés par l'utilisation dissimulée et illégale que font des individus, des organisations et des États des systèmes informatiques d'autres nations pour agresser des pays tiers, étant donné les risques que cela comporte de provoquer des conflits internationaux.

La cybersécurité est un problème de premier ordre qui continuera de gagner en notoriété dans la mesure où le monde est de plus en plus interconnecté et la société de l'information de plus en plus consolidée. Nous condamnons l'usage hostile des télécommunications dans le but déclaré ou dissimulé de subvertir le système juridique et politique des États, en ce qu'il constitue une violation des normes internationales reconnues en la matière, dont les effets peuvent par conséquent engendrer des tensions et des situations défavorables à la paix et à la sécurité internationales.

Cuba condamne tout emploi d'armes chimiques ou d'autres armes de destruction massive et est fermement attachée à la Convention sur les armes chimiques et au strict respect de ses dispositions. Nous nous félicitons que l'opération de destruction et d'enlèvement du territoire syrien de toutes les matières et armes chimiques déclarées ait été menée à terme dans des délais sans précédents et des conditions exceptionnellement difficiles, et nous reconnaissons les efforts, la coopération constructive et l'engagement dont a fait preuve la République arabe syrienne.

Nous réaffirmons qu'il est urgent d'adopter un plan d'action visant à garantir l'application intégrale, effective et non discriminatoire de l'article XI de la Convention sur les armes chimiques. Notre pays réitère son attachement à la stricte application de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Cuba réaffirme que la seule façon de renforcer la Convention passe par la négociation multilatérale et l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant reposant sur ses piliers fondamentaux.

Nous n'avons pas le droit de faiblir dans nos efforts pour parvenir à un monde plus sûr et plus stable, où les ressources humaines et financières soient consacrées au développement durable, d'autant plus, maintenant, que les peuples du monde ont convenu d'un nouveau programme de développement. Il s'agit maintenant de l'appliquer. Nous persistons dans notre proposition de destiner au moins la moitié des dépenses militaires actuelles à la gestion des besoins sur le plan du développement économique et social, par le biais d'un fonds géré par l'Organisation des Nations Unies. Ce serait une contribution inestimable aux moyens de mise en oeuvre qui s'imposent pour faire du programme de développement pour l'après-2015 une réalité.

Qu'il me soit permis de conclure, Monsieur le Président, en vous assurant de nouveau du plein appui de la délégation cubaine dans la conduite de vos tâches et le succès des travaux de la Commission.

**M<sup>me</sup> Shorna Kay-Marie** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection. Vous avez la tâche difficile de faciliter nos échanges et la prise de décisions sur des questions complexes d'importance vitale influant sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que votre doigté vous permettra de mener les travaux de cette importante Commission à bon terme. Je vous assure de toute la coopération et de tout l'appui de la Jamaïque.

La Jamaïque s'associe aux déclarations faites respectivement par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Trinité-et-Tobago au nom de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/70/PV.2).

Il y a 70 ans, quand l'Organisation des Nations Unies a été créée dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale, c'était dans le noble objectif de préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est à cette

fin que la Charte des Nations Unies a établi le cadre d'un système de sécurité collective fondé sur l'interdiction de l'emploi de la force, le règlement pacifique des différends et la création d'institutions multilatérales chargées de mettre en vigueur ces principes. La réduction progressive des armements et la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet sont de la plus haute importance s'agissant de réaliser le noble objectif qui a présidé à la création de l'Organisation.

Durant cette session du soixante-dixième anniversaire de la Première Commission, il est important que nous reconnaissons et réaffirmions que ces principes généraux sont le socle de notre action. Néanmoins, nous reconnaissons la gravité du défi à relever. Nous avons certes pu éviter une guerre d'ampleur mondiale au cours des 70 dernières années, mais nous sommes confrontés aujourd'hui à des menaces de plus en plus complexes et interconnectées à notre paix et à notre sécurité. De nouveaux défis sont apparus sur la scène internationale par suite d'actes de terrorisme et d'extrémisme violent. À cela s'ajoutent des conflits prolongés, des rivalités et des différends régionaux qui dressent le spectre d'une guerre à grande échelle. La criminalité transnationale organisée et la présence d'armes de destruction massive continuent de menacer la paix et la sécurité internationales, tandis que la prolifération des armes classiques aux mains d'acteurs non étatiques menace de graves risques de nombreux pays et régions.

Ces facteurs brossent un tableau déprimant de la situation internationale actuelle, où le risque que nos efforts de désarmement perdent encore du terrain n'est pas négligeable. Ces faits ont une incidence directe sur les travaux de la Commission, car où il y a la guerre, il existe aussi une demande insatiable d'armes de guerre. Notre responsabilité est de veiller à ce que, en vertu des régimes et des dispositifs auxquels nous avons souscrit, de notre attachement prouvé au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, et par des efforts sincères en vue de promouvoir un renforcement de la confiance par la transparence et la vérification des mesures prises, nous pourrions à terme créer un monde plus sûr pour nous-mêmes et pour les générations à venir.

L'impasse chronique au niveau politique et diplomatique justifie nos sentiments d'inquiétude et de découragement, mais elle ne devrait pas inciter au cynisme ou à un pessimisme indu. Mais que faire devant ce sentiment croissant que le désarmement et la maîtrise

des armements sont les parents pauvres de l'Organisation des Nations Unies et que celle-ci ne peut s'acquitter des engagements pris en matière de désarmement? À notre avis, nous devons continuer inlassablement de persévérer dans nos efforts de désarmement. Toute autre voie ne saurait être une option viable.

Le moment est venu de réfléchir à la meilleure manière de redynamiser nos efforts par des méthodes nouvelles et différentes permettant de faire progresser les objectifs de désarmement. Elles devraient comprendre un éventuel changement de la manière dont les décisions sont prises à différents niveaux du mécanisme pour le désarmement. Inversement, nous sommes douloureusement conscients du fait que le véritable défi consiste à témoigner de la volonté politique et de l'engagement propres à nous permettre de réaliser nos buts et objectifs déclarés, car pour pouvoir un jour parvenir à un consensus sur un changement des règles de prise de décision, il faudra s'engager au niveau politique. Pour ce faire, nous devons rétablir la confiance entre nous.

L'approche humanitaire, qui gagne du terrain, peut permettre d'insuffler un souffle et une dynamique renouvelés dans ce qui est actuellement un processus moribond. Cette approche, nous le pensons, nous permettra d'être plus ambitieux et plus progressistes et de rallier à notre cause des acteurs plus divers. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec l'observation fort à propos du Secrétaire général, selon laquelle plus nous en savons sur l'incidence humanitaire de ces armes, plus il devient clair que l'objectif du désarmement s'impose comme un impératif urgent.

Cette pénétrante observation du Secrétaire général est particulièrement pertinente dans le domaine prioritaire du désarmement nucléaire, où l'attention récemment suscitée au sein d'un nombre croissant d'États et d'associations de la société civile aux conséquences humanitaires des armes nucléaires concourt à redynamiser un programme au point mort. La Jamaïque accueille avec satisfaction cette initiative humanitaire, qui reflète sa ferme volonté de faire avancer la mise en œuvre du pilier relatif au désarmement.

Nous sommes profondément déçus que la communauté internationale n'ait pas saisi l'occasion offerte par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 pour avancer de manière substantielle vers la réalisation de son objectif avoué, à savoir débarrasser le monde des armes nucléaires. Depuis beaucoup trop

longtemps, nous sommes prisonniers d'un cycle de frustration intense face à l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire. Pourtant, 45 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et 25 ans après sa prorogation pour une durée indéterminée, certains font pression sur nous pour que nous continuions de suivre une approche progressive défailante en prétendant qu'elle est le seul moyen réaliste d'atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, cette progression par étape ne nous a pas permis de réaliser nos objectifs en matière de désarmement.

La Jamaïque appuie donc l'appel énergique lancé en faveur de l'ouverture de négociations visant à faire adopter un instrument juridiquement contraignant aux fins de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires, objectif qu'incarne l'Engagement humanitaire adopté récemment et auquel ont déjà adhéré 119 États. L'heure est venue pour nous de combler le vide juridique criant qui existe en l'absence d'une interdiction explicite des armes nucléaires. En outre, cette importante session de la Première Commission ne peut ignorer l'initiative humanitaire. Celle-ci doit être résolument inscrite à notre ordre du jour.

La Jamaïque ne saurait conclure son propos à ce sujet sans mentionner l'accord historique conclu entre la République islamique d'Iran et les Gouvernements des cinq plus un en ce qui concerne le programme nucléaire de l'Iran. Comme nous l'avons souligné précédemment, il importe de mobiliser la volonté politique nécessaire pour régler des problèmes apparemment insurmontables, et la conclusion de cet accord est un exemple probant de ce qu'il est possible d'accomplir lorsque les États se tournent vers la diplomatie et font preuve de volonté politique.

Je vais maintenant aborder une question qui constitue une préoccupation immédiate pour la Jamaïque – la prolifération des armes à feu de toute sorte. Ce problème du monde contemporain menace la vie des citoyens ordinaires, compromet l'état de droit, menace la stabilité économique et sociale et alimente la criminalité violente. Nous renouvelons notre appel aux fabricants de ces armes afin qu'ils exercent un contrôle plus strict et appuient la lutte contre la prolifération. Le Traité sur le commerce des armes, qui est entré en vigueur il y a moins d'un an, peut contribuer pour beaucoup à ces efforts.

Nous sommes très fiers d'avoir participé à la première Conférence des États parties au Traité sur le

commerce des armes, tenue au Mexique fin août, qui a permis de jeter les bases de la mise en œuvre pleine et effective du Traité. Néanmoins, nous ne pouvons pas nous contenter du succès de la première Conférence. Les États parties doivent maintenant s'employer à appliquer pleinement les dispositions du Traité en mettant l'accent sur la coopération et le renforcement des capacités. À cet égard, l'adhésion universelle sera essentielle au succès de notre démarche. Nous encourageons donc les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité dans les plus brefs délais.

Le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects sont complémentaires. Le Programme d'action, qui reste le point d'ancrage de nos efforts visant à éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, requiert aujourd'hui plus que jamais une attention urgente de notre part. Nous devons donc définir un programme ambitieux pour la sixième réunion biennale des États parties en juin 2016.

Il y a quelques jours, nos dirigeants ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui constitue le programme mondial universel de développement durable le plus complet que le monde ait connu. Les délibérations et les travaux de la Commission et des autres acteurs du dispositif de désarmement ne peuvent être dissociés de ce programme porteur de transformation, car comme nous le savons, en l'absence de paix et de sécurité, le développement est de courte durée.

En tant que petit État insulaire en développement, nous sommes d'avis que le moment est venu, aujourd'hui plus que jamais, de réaffecter de larges parts des énormes dépenses consacrées aux armes et au matériel militaire de toute sorte au financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**M. Wang Qun** (Chine) (*parle en anglais*) : La délégation chinoise salue la grande efficacité et le pragmatisme avec lesquels vous travaillez, Monsieur le Président, et vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux de la présente session.

(*l'orateur poursuit en chinois*)

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, de la défaite du fascisme à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et de la victoire du peuple chinois dans sa guerre contre l'agresseur japonais. Il y a 70 ans, les ressortissants

de nombreux pays ont lutté avec acharnement contre le fascisme et l'ont emporté au prix d'immenses sacrifices, ce qui a permis de jeter des bases solides en vue d'instaurer une paix durable après la guerre. L'histoire et la réalité ont montré que la quête de paix, de développement et de coopération répond aux aspirations communes des populations du monde entier et qu'elle est donc une tendance historique irrésistible.

La paix et le développement sont devenus le thème de notre époque, et la société humaine s'est transformée en une communauté aux intérêts et à l'avenir communs. Ceci dit, le monde n'est toujours pas apaisé, il est marqué par des guerres persistantes, des troubles et la montée des menaces sécuritaires non traditionnelles, notamment les problèmes de cybersécurité, le terrorisme, l'extrémisme et les épidémies. La lutte contre ces problèmes représente une tâche vitale pour tous les pays.

Dans ce contexte nouveau, le Président de la Chine, M. Xi Jinping, a proposé de développer des relations internationales d'un genre nouveau fondées sur une coopération mutuellement bénéfique, et il préconise une approche nouvelle visant à promouvoir une sécurité commune durable et globale en mettant l'accent sur la coopération. La Chine estime que tous les pays doivent suivre cette tendance historique en faveur de la paix, du développement et d'une coopération mutuellement bénéfique; ouvrir une nouvelle voie menant à une sécurité promue et protégée par tous et dont tout le monde bénéficie; et bâtir un destin commun pour toute l'humanité.

La Chine honore toujours ses engagements. Elle promeut inlassablement le processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et elle défend avec acharnement la paix et la stabilité mondiales.

Premièrement, le ferme attachement de la Chine à un développement pacifique ne changera jamais. La poursuite d'un développement pacifique est fondée non pas sur l'opportunisme, mais sur une évaluation objective du passé, du présent et de l'avenir, et elle est profondément ancrée dans la tradition d'amour de la paix de la nation chinoise. Sur la base des 10 précédentes réductions d'effectifs militaires, le Président Xi Jinping a récemment annoncé que la Chine allait procéder à une nouvelle réduction d'effectifs qui concernera 300 000 soldats. Cela montre le ferme attachement de la Chine à un développement pacifique et sa volonté sincère de préserver la paix mondiale.

Deuxièmement, la participation active de la Chine à la gouvernance nucléaire mondiale ne changera jamais. La Chine appuie fermement le processus de désarmement nucléaire, défend résolument le régime de non-prolifération nucléaire, et elle est profondément attachée aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Elle a ratifié le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale dans les délais prescrits; elle a réglé tous les problèmes en suspens concernant le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, en collaboration avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et elle est prête à signer rapidement le Protocole. Durant les négociations sur la question du nucléaire iranien, la Chine a fait preuve de bon sens et a joué un rôle crucial dans l'adoption de cet accord global historique. Elle continuera de promouvoir la bonne mise en œuvre de cet accord.

Troisièmement, la Chine ne cessera jamais de jouer un rôle crucial dans la promotion du processus de maîtrise des armes biologiques et chimiques. En tant que victime des armes chimiques et État partie à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) qui compte le plus grand nombre d'installations chimiques déclarées, la Chine honore scrupuleusement ses obligations en vertu de la CIAC et fournit une assistance, par le biais de la coopération internationale, aux autres États parties afin de renforcer leur capacité à respecter leurs obligations. La Chine a déployé des experts et du matériel pour vérifier la destruction des armes chimiques de la Syrie, participé aux convois communs qui escortent les armes chimiques syriennes et contribué à la destruction de ces armes. En tant que signataire de la Convention sur les armes biologiques, la Chine soumet des rapports sur les mesures de confiance mises en place, et elle continue d'améliorer son mécanisme de supervision et de participer activement aux échanges internationaux et à la coopération dans le domaine biologique.

Quatrièmement, la Chine ne cessera jamais de promouvoir énergiquement la création des normes nécessaires à la réglementation de la sécurité internationale. Il n'existe toujours pas, à l'heure actuelle, d'instrument juridique international efficace sur les questions telles que l'espace extra-atmosphérique, la cybersécurité ou l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. C'est donc désormais une tâche prioritaire pour la communauté internationale que de combler ces lacunes en élaborant des règles et normes applicables à la sécurité internationale. La Chine, qui participe activement à la formulation des

règles et normes internationales pertinentes, n'a de cesse de faire avancer, à la Conférence du désarmement, les discussions sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, et souhaite que les négociations autour d'un traité interdisant la production de matières fissiles soient conclues rapidement à la Conférence. Dans l'intervalle, la Chine appuie les efforts qui visent la conclusion, à court terme, d'un code de conduite international pour le cyberspace. Par ailleurs, je tiens à souligner que la Chine ne modifiera jamais l'approche responsable qu'elle a adoptée concernant les obligations en matière de maîtrise des armes classiques.

Maîtrise des armements et désarmement sont étroitement liés à la sécurité internationale. C'est donc pour tous les pays une responsabilité commune et une obligation que de promouvoir la maîtrise internationale des armements, le désarmement et le processus de non-prolifération, afin de contribuer à la sécurité de l'humanité. Dans un tel contexte, la Chine veut faire les propositions suivantes.

Premièrement, il est indispensable que l'intégrité et l'autorité du régime international de maîtrise des armements et de non-prolifération soient encore renforcées. Pour consolider l'équité, l'égalité et l'universalité du régime international de maîtrise des armements et de non-prolifération, la communauté internationale doit s'efforcer de faire respecter les principes du consensus et de la sécurité non diminuée pour tous. Dans le même temps, la communauté internationale doit, tout en faisant fond sur les réalisations antérieures, s'atteler à étudier des formules et moyens innovants à même de mettre fin à l'impasse sans préjudice de l'autorité de cette instance multilatérale chargée du désarmement.

Deuxièmement, il importe de relever comme il convient les défis que les évolutions technologiques posent au processus international de maîtrise des armements. Les progrès de la science et des technologies ont certes profité à l'humanité, mais leurs applications militaires ont entre-temps fait peser d'immenses risques et menaces sur la sécurité, voire la survie, de l'humanité. La communauté internationale doit respecter le principe de sécurité pour tous, abandonner la recherche d'un avantage militaire absolu, mener une diplomatie préventive, endiguer la course aux armements qui se fait jour dans le domaine des hautes technologies et préserver la paix et la stabilité internationales.

Troisièmement, il importe de combler aussi rapidement que possible l'absence de règles et de normes internationales pour régir les facettes nouvelles de la sphère sécuritaire. Les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique, au cyberspace, aux grands fonds marins ou aux régions polaires ne font pas que toucher au bien-être de l'humanité, elles ont également un impact sur la sécurité de tous les pays. Du fait de l'absence de règles internationales dans ces domaines, nous en sommes réduits à obéir à la loi de la jungle. Outre les règles qui régissent les domaines pertinents de la maîtrise des armes classiques, nous devrions intensifier notre coopération, par le biais de consultations, pour formuler des règles et des normes internationales et les améliorer, de manière à garantir le développement et l'utilisation pacifiques de ces nouveaux territoires, au bénéfice de l'humanité tout entière.

La cybersécurité est désormais une question sensible et prioritaire à l'ordre du jour de la communauté internationale en matière de sécurité, d'autant que le lien entre le cyberspace et le monde dans lequel nous vivons s'est resserré. Dans un tel contexte, il est nécessaire et urgent que la communauté internationale élabore conjointement un code de conduite international sur le cyberspace, et ce, aussi rapidement que possible.

Le cyberspace a beau être un espace anonyme, plan et dénué de frontières, cela ne change en rien le droit international et les normes fondamentales qui régissent les relations internationales et sont à la base de la paix et la sécurité internationales depuis 70 ans. La Chine estime que, pour parvenir à un code de conduite international sur le cyberspace qui soit acceptable pour tous, les principes ci-après sont importants : premièrement, le respect de la Charte des Nations Unies et des autres normes élémentaires universellement reconnues qui régissent les relations internationales; deuxièmement, le respect de la souveraineté du cyberspace de chaque État; troisièmement, le règlement, par des moyens pacifiques, des différends internationaux dans ce domaine; quatrièmement, la garantie que le cyberspace sera utilisé exclusivement pour des activités visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales; et, cinquièmement, la garantie que le cyberspace ne sera pas utilisé comme un moyen d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres États ou au détriment de leurs intérêts nationaux.

La Chine salue les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans

le contexte de la sécurité internationale, dont elle accueille favorablement le rapport (A/70/172) publié en juin 2015. La Chine espère que ce mécanisme coopératif poursuivra sur sa lancée et consacrera la prochaine étape de ses travaux à l'élaboration d'un code de conduite international sur le cyberspace. La Chine continuera de s'efforcer de mettre en place un cyberspace pacifique, sûr, ouvert et coopératif et d'inciter à l'élaboration rapide d'un code de conduite international acceptable pour tous.

La Chine ne ménage pas ses efforts pour faire du rêve chinois, le grand renouveau de la nation chinoise, une réalité. À cette fin, la Chine est déterminée à entretenir la paix, la sécurité, l'harmonie et la prospérité dans le monde. La Chine entend assumer un rôle plus actif dans le processus visant à faire progresser au plan international la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, afin de préserver et de promouvoir le bien-être de toute l'humanité.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite, pour commencer, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que votre direction avisée et votre expérience diplomatique aideront ladite Commission à mener à bien ses travaux. Je veux vous assurer de l'entière coopération de ma délégation, et vous souhaite plein succès.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Vice-Ministre indonésien des affaires étrangères au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

La communauté internationale est confrontée à une situation difficile dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement. En aboutissant au Plan d'action global commun sur la question du programme nucléaire iranien, immédiatement approuvé par le Conseil de sécurité en juillet, la conclusion heureuse des négociations ardues entre la République islamique d'Iran et les cinq plus un a prouvé que, grâce à des négociations sérieuses et persévérantes fondées sur une approche mutuellement bénéfique, une solution pacifique aux questions les plus complexes tant sur le plan technique que politique était à portée de main.

Dans le passé, le Conseil de sécurité a agi de manière injuste et illégale vis-à-vis de l'Iran et de son programme nucléaire pacifique. L'Iran est et a toujours été attaché aux obligations juridiques que lui impose le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

(TNP), et il est déterminé à exercer l'intégralité de ses droits en matière nucléaire, y compris pour ce qui est des activités d'enrichissement à des fins pacifiques, dans le respect du TNP. Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité et les sanctions unilatérales de certains pays étaient fondées sur des allégations illusoires et infondées, et ont créé des conditions difficiles pour le peuple iranien.

Le Plan d'action global commun repose sur des engagements réciproques pris par l'Iran et ses partenaires de négociations. D'un côté, il garantit que le programme nucléaire de l'Iran, qui a toujours été pacifique, soit bien reconnu comme tel et, de l'autre, il prévoit la caducité de toutes les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que la levée intégrale de toutes les sanctions de cet organe. La République islamique d'Iran est déterminée à appliquer ses engagements volontaires de bonne foi, dans la mesure où tous les engagements pris par les autres parties au Plan d'action sont eux aussi appliqués de bonne foi, notamment la levée des sanctions et des mesures de restriction.

La République islamique d'Iran souligne la nécessité impérative de l'élimination totale des armes nucléaires, laquelle est à la fois une condition de la sécurité internationale et une obligation en vertu du TNP. Une absence totale de progrès est la meilleure description de la situation s'agissant de la mise en œuvre des engagements pris au titre du TNP en matière de désarmement nucléaire. S'il est vrai que certaines réductions ont été faites, elles sont cependant limitées et réversibles et, pire encore, s'accompagnent d'efforts de grande envergure pour moderniser les armes nucléaires. Le budget important consacré à ce processus de modernisation laisse à penser que les États dotés de l'arme nucléaire envisagent de détenir indéfiniment leurs arsenaux nucléaires plutôt que de se plier aux obligations de désarmement nucléaire qui leur incombent en vertu du Traité.

La simple réaffirmation de leur engagement en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires ne suffit pas – même si elle est bienvenue – et ne saurait se substituer au respect de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire dans le cadre du TNP. Nous ne pouvons les juger que sur la base de leurs actes et non de leurs paroles. Le non-respect persistant des engagements en matière de désarmement nucléaire peut avoir de lourdes conséquences. Plus l'écart se creuse

entre l'attachement déclaré au désarmement nucléaire et sa concrétisation, plus il y a de risques que les progrès accomplis soient réduits à néant et que les objectifs du Traité soient irrémédiablement compromis.

Malheureusement, suite à l'opposition d'une petite minorité, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 n'a pas pu adopter un document final de fond. Nous ne voulons pas nous attarder sur ce point. L'issue décevante de la Conférence d'examen de 2015 ne doit pas nous empêcher d'avancer sur la voie du désarmement nucléaire. L'heure n'est pas à la récrimination, mais plutôt à un nouvel engagement, tous ensemble et dans un esprit constructif, dans le cadre d'un processus ouvert et sans exclusive, au sein de l'Assemblée générale, afin de définir des mesures de désarmement nucléaire efficaces en vue de la mise en œuvre intégrale de l'article VI, y compris des dispositions juridiques ou d'autres arrangements susceptibles de contribuer à l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation présentera bientôt un projet de résolution à cette fin, et compte coopérer et mener des consultations avec toutes les délégations à ce sujet.

La République islamique d'Iran est déterminée à participer activement à tous les efforts diplomatiques et juridiques internationaux visant à débarrasser l'humanité de la menace que représentent les armes nucléaires et leur prolifération, y compris par la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient. La création de cette zone a toujours été un objectif important et une priorité pour l'Iran, ainsi que pour tous les autres pays épris de paix dans notre région. Nous avons toujours insisté sur le fait que la règle de non-prolifération devait s'appliquer à l'échelle mondiale et sans exception. La prolifération nucléaire représente un danger au Moyen-Orient comme dans les autres régions du monde. Il est bien connu que la détention d'armes nucléaires par le régime israélien est le résultat d'une politique de deux poids deux mesures de la part de certains États dotés d'armes nucléaires et de leur non-respect de la règle de non-prolifération qu'ils ont pourtant définie et ont l'obligation juridique de respecter et de faire respecter en toutes circonstances. Cette situation continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité des États parties au TNP au Moyen-Orient. L'agression, l'occupation et les crimes de guerre sont les caractéristiques de ce régime qui détient des armes nucléaires.

Israël demeure le seul obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il continue de s'opposer à tous les efforts internationaux et régionaux visant à la réalisation de cet objectif. L'exemple le plus récent de la démarche d'obstruction d'Israël est que – faisant fi de la volonté de la grande majorité de la communauté internationale – ce pays a saboté la convocation d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive Moyen-Orient, dont la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 avait décidé qu'elle devait se tenir sous les auspices des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais dire que lorsque la volonté est au rendez-vous, on trouve toujours le moyen de surmonter les difficultés. Nous espérons que nos travaux à la Commission contribueront à faire respecter les normes et principes convenus au niveau international et à faire avancer nos objectifs communs.

**M. Anshor** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Je vous assure du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation tout au long de la présente session.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration prononcée par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/70/PV.2).

Nous devons maintenir l'élan positif actuel en faveur du renforcement de l'architecture nucléaire. Cependant, force est d'admettre qu'il nous reste un long chemin à parcourir avant d'obtenir des résultats satisfaisants. Nous devons être prudents et garder à l'esprit que l'instabilité actuelle pourrait rapidement empirer du fait de la détention, de l'emploi ou de la menace d'armes nucléaires. Les tensions géopolitiques qu'on observe dans de nombreuses régions du monde illustrent la fragilité de ce faux sentiment de confiance.

Le problème lié à la non-prolifération dans la péninsule coréenne nous le rappelle en permanence. Une erreur d'appréciation, un accident catastrophique et les conséquences potentielles de la politique de la corde raide pourraient annuler les dividendes de la paix dont nous profitons actuellement.

Le fait que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'a pas pu être convoquée en est une autre preuve. Il s'agit d'une situation déplorable au sein de la communauté internationale, qu'on peut qualifier d'indifférence bienveillante.

Au cœur de l'Europe, la situation actuelle nous a montré que les assurances de sécurité négatives pouvaient être annulées rapidement à la suite de bouleversements dans la politique interne des pays.

En Asie du Sud-Est, après la conclusion du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, les conditions préalables à sa signature et à sa ratification par tous les États dotés d'armes nucléaires ne sont toujours pas remplies.

Aussi longtemps qu'il existera ne serait-ce qu'une seule arme nucléaire, il y aura toujours un risque que l'humanité soit frappée par une catastrophe nucléaire, à dessein ou par accident. Le désarmement nucléaire demeure une priorité absolue pour l'Indonésie, compte tenu de notre engagement de longue date à promouvoir la paix et la stabilité régionales et internationales. À notre avis, les engagements en matière de désarmement nucléaire sont bien moins respectés que ceux ayant trait à la non-prolifération ou à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Malheureusement, bien que le système international actuel dispose de tout un éventail de traités, d'engagements et d'instances destinés à faire avancer les objectifs de non-prolifération, il existe toujours des milliers d'armes nucléaires dans le monde. Les signes positifs qu'on avait pu observer après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 s'estompent. Les participants à la Conférence d'examen de 2015 n'ont pas pu se mettre d'accord sur un projet de document final énonçant des mesures concrètes pour encourager des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire.

La Conférence du désarmement, qui est le seul organe multilatéral de négociation sur les questions relatives au désarmement dans le monde, se trouve dans l'impasse depuis près de deux décennies. Les débats au sein de la Commission du désarmement ont créé un climat de mécontentement parmi les États membres. Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, nous devons admettre que l'absence de volonté politique au

sein des instances multilatérales de désarmement est un obstacle majeur à l'élimination des armes nucléaires, et ce, depuis des décennies. Par conséquent, il faut faire preuve de la volonté politique qui s'impose pour rétablir la confiance en vue de revitaliser le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, y compris la Première Commission.

Malgré la situation déplorable dans laquelle se trouvent les efforts de désarmement et de non-prolifération à l'échelle mondiale, nous ne perdons pas espoir car l'écrasante majorité des pays continue de réclamer que le monde soit débarrassé des armes nucléaires. Pour diffuser notre message plus clairement auprès d'un plus grand nombre de personnes, nous devons placer la dimension humanitaire des armes nucléaires au cœur du débat sur le désarmement nucléaire. La prise de conscience des incidences humanitaires des armes nucléaires au niveau mondial doit renforcer tous les efforts visant la négociation d'un instrument général interdisant les armes nucléaires.

L'Indonésie continue d'avoir bon espoir que nous pouvons faire avancer la cause du désarmement. Les pays et la communauté internationale peuvent envisager des moyens concrets de favoriser la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire. Premièrement, au niveau mondial, l'Indonésie invite les pays à faire preuve de volonté politique en appuyant le recours à des moyens concrets d'atteindre cet objectif.

Les États et la communauté internationale doivent appuyer pleinement l'ouverture de négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires, conformément à la résolution 69/58, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». Nous sommes convaincus qu'une telle mesure cadre avec ce que la communauté internationale a fait par le passé pour interdire d'autres armes de destruction massive.

Deuxièmement, au niveau régional, chaque État non doté de l'arme nucléaire a un rôle important à jouer pour veiller à ce que son territoire et sa région ne soient en aucune façon utilisés en violation de l'objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À cet égard, l'Indonésie tient à réaffirmer l'importance du maintien de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et libérée de la menace que constituent les armes nucléaires et les armes de destruction massive. Nous espérons que les États dotés de l'arme nucléaire signeront le plus rapidement possible le Protocole au

Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et ses documents connexes.

En tant que Président de la Conférence de 2015 des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, l'Indonésie continue d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions qui ne l'ont pas encore fait, le Moyen-Orient en particulier.

D'ici à ce que soit établi un cadre juridique international global interdisant les armes nucléaires, l'Indonésie appuie pleinement la conclusion, sans tarder, d'un instrument inconditionnel juridiquement contraignant qui offre des garanties de sécurité négatives à tous les États non dotés d'armes nucléaires. L'Indonésie considère également que l'universalisation et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) sont essentielles. Les pays, en particulier les États visés à l'annexe 2, doivent manifester leur volonté politique et leur rôle moteur en ratifiant le TICE pour permettre l'entrée en vigueur du Traité. L'Indonésie, qui est l'un des pays visés à l'annexe 2, a fait preuve de volonté politique en ratifiant le TICE en 2012.

Le 29 septembre, l'Indonésie et la Hongrie ont transmis au Japon et au Kazakhstan la coprésidence de la Conférence organisée en application de l'article XIV du TICE. Bien qu'elle n'occupe plus cette position, l'Indonésie sera toujours prête à contribuer et à apporter son appui aux efforts déployés pour parvenir à l'universalisation du TICE, et à continuer de promouvoir la paix et la stabilité internationales.

Même si nous n'avons pas observé beaucoup de progrès en matière de désarmement, nous sommes encouragés par les progrès importants accomplis dans le cadre du régime de non-prolifération, en particulier par le fait que les solutions diplomatiques ont prévalu dans les négociations relatives à la question nucléaire iranienne. Nous considérons néanmoins que d'autres efforts doivent être faits pour parvenir à l'universalisation de l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin d'assurer le respect universel des engagements pris en matière de non-prolifération au titre du TNP. S'agissant du TNP, l'Indonésie appuie les efforts soutenus visant à renforcer les avantages du Traité, les engagements pris par les États parties en faveur de la non-prolifération pouvant permettre un accès accru à la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Indonésie continue d'affirmer le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de conserver des armes classiques et leurs pièces et éléments pour répondre à leurs besoins en termes de légitime défense et de sécurité. À cet égard, nous sommes préoccupés par les mesures coercitives unilatérales et soulignons qu'aucune restriction excessive ne doit être imposée au transfert de ces armes. Nous soulignons également qu'il est important que les grands pays producteurs d'armes réduisent les dépenses militaires dans le respect du principe de sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas.

La fourniture illégale et l'emploi illégitime des armes classiques par des acteurs non autorisés doivent cesser. Cela peut être fait par le renforcement du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'Indonésie est également préoccupée par l'évolution de la situation concernant les systèmes antimissiles balistiques et par la menace posée par l'armement et la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. L'exploration et l'utilisation de l'espace doivent donc viser uniquement des fins pacifiques et profiter à tous les États.

S'agissant de la question de l'espace extra-atmosphérique, la négociation de tout code de conduite sur les activités spatiales doit cadrer avec les mandats respectifs de tous les organes compétents de l'ONU et doit être organisée sous la forme de négociations multilatérales sans exclusive, transparentes et fondées sur le consensus dans le cadre de l'ONU.

L'Indonésie demeure préoccupée par toute initiative qui affaiblit le multilatéralisme dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous sommes déterminés à continuer de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe essentiel des négociations, conformément à la Charte des Nations Unies.

En pleine célébration du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, nous devons redoubler d'efforts en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Assurons-nous que l'humanité soit à jamais libérée de la menace de l'annihilation nucléaire.

**M<sup>me</sup> Baumann** (Allemagne) (*parle en anglais*) :  
Au nom de l'Allemagne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence

de la Première Commission. Soyez assuré du plein appui de mon pays à votre action.

L'Allemagne s'associe pleinement aux déclarations faites par l'observateur de l'Union européenne (A/C.1/70/PV.2) et par le représentant du Japon au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

La Première Commission examine des questions d'une importance essentielle pour la paix et la sécurité de chacun d'entre nous. Il n'est donc pas surprenant que nos délibérations soient intenses et suscitent parfois des controverses. Nous devons cependant garder sans cesse à l'esprit notre objectif commun : un monde plus sûr avec moins d'armes.

Le Plan d'action global commun convenu entre l'Iran et les gouvernements des E3+3 en juillet montre que des solutions diplomatiques peuvent être trouvées si toutes les parties concernées font preuve de la volonté politique requise.

S'agissant de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires cette année, nous considérons que, même si nous ne nous sommes pas mis d'accord sur un document final, cela ne doit pas être considéré comme une défaillance du Traité. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste un pilier indispensable de la non-prolifération nucléaire. Même s'il n'est pas parfait, il demeure la meilleure base sur laquelle nous pouvons nous employer à réaliser le désarmement nucléaire. Nous devons donc nous abstenir de prendre toute mesure qui risque de réduire l'importance de ce Traité. De plus, le plan d'action de 2010 reste en vigueur et doit être appliqué dans son intégralité.

L'Allemagne convient que l'on peut faire plus et qu'il faut le faire. Étant donné qu'il existe toujours plus de 16000 armes nucléaires dans le monde, nous devons intensifier nos efforts pour faire des progrès. C'est pourquoi l'Allemagne est favorable au lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, qui auraient lieu de préférence à la Conférence du désarmement, mais d'autres instances sont également envisageables. En outre, le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire nous donne la possibilité de développer des connaissances et des compétences qui seront indispensables à la vérification du désarmement nucléaire multilatéral.

L'Allemagne se félicite des débats qui ont eu lieu dans le cadre des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Ces trois conférences, organisées à Oslo, Nayarit et Vienne, nous ont rappelé – comme l'ont fait les cérémonies organisées en souvenir d'Hiroshima et de Nagasaki – les nombreuses raisons pour lesquelles une arme nucléaire ne doit plus jamais être employée. Dans le même temps, il n'est pas réaliste de s'attendre à la réalisation de progrès en matière de désarmement nucléaire sans la participation des États dotés de l'arme nucléaire. Le débat sur les armes nucléaires revêt une dimension humanitaire mais également clairement liée à la sécurité, ce dont on ne peut faire abstraction. Nous devons saisir toutes les occasions qui se présentent pour reprendre le dialogue et engager des échanges constructifs. Cela peut être fait notamment par la mise en place d'un groupe de travail à composition non limitée ouvert à tous.

L'Allemagne apprécie énormément et appuie les efforts faits par la communauté internationale pour favoriser l'élimination contrôlée des armes chimiques. L'emploi systématique du chlore comme arme chimique en Syrie, dont a fait état la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), est une violation claire de la Convention et du droit international. Cela ne fait qu'aggraver la désastreuse situation humanitaire des Syriens. C'est pourquoi l'Allemagne se félicite de la décision unanime du Conseil de sécurité de mettre en place un mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU pour identifier les personnes, entités, groupes ou gouvernements qui sont impliqués dans l'utilisation de produits chimiques comme arme en République arabe syrienne. L'Allemagne fera sa part pour veiller à ce que le Mécanisme puisse mener rapidement ses importantes activités, et ce en lui fournissant des fonds et de l'expertise.

Les incohérences qui subsistent dans la déclaration faite par la Syrie concernant son programme d'armes chimiques, au titre de la Convention sur les armes chimiques, sont un autre important motif de préoccupation, et il faut qu'elles soient clarifiées de façon convaincante. Les informations faisant état d'un possible emploi de gaz moutarde au soufre en Iraq et en Syrie par l'État islamique d'Iraq et du Levant constituent un fait nouveau alarmant. Nous voulons voir l'OIAC jouer à l'avenir un rôle important dans la lutte contre l'emploi d'armes chimiques par des acteurs non étatiques. Après une longue période de stagnation, la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner

la Convention sur les armes biologiques sera l'occasion de faire de cette dernière un instrument plus efficace et plus efficient.

Les armes légères et de petit calibre causent d'énormes souffrances humaines et sont l'une des causes profondes des déplacements et des migrations. Dans ce contexte, il n'est que justice que la question ait figuré en bonne place à l'ordre du jour du Conseil de sécurité cette année. L'Allemagne reconnaît les instruments internationaux juridiquement contraignants, tels que le Traité sur le commerce des armes, en tant que base solide de sa politique en matière d'armes légères et de petit calibre. C'est une bonne nouvelle que l'objectif de développement durable 16.4 prévoit une réduction sensible du trafic d'armes légères.

Le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Steinmeier, a souligné l'importance de cette question ici à New York la semaine dernière. Nous attachons une grande importance à l'initiative conjointe prise par le Groupe des Sept et l'Union africaine de mieux coordonner la lutte contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre dans le Sahel. Cette initiative renforcera l'aide que nous fournissons à cette région lourdement affectée par ce type d'armes.

Je voudrais maintenant évoquer un problème nouveau d'une grande importance : les systèmes d'armes létales autonomes. Étant donné la rapidité des progrès technologiques, il est grand temps de prendre ce problème au sérieux. Il est communément admis qu'on ne doit pas permettre que des machines puissent avoir un pouvoir de vie et de mort, sans l'intervention humaine. L'Allemagne est prête à assumer de nouvelles responsabilités pour faire avancer les discussions à cet égard.

Enfin, je voudrais faire une observation sur la cybercriminalité. L'Allemagne est fermement convaincue que les technologies de l'information et des communications acquièrent une pertinence de plus en plus grande dans les conflits. Elles sont déjà devenues un facteur important en matière de sécurité internationale. Convenir d'un ensemble de mesures de transparence et de confiance et mettre en place des mécanismes en cas de cyberattaque pourrait être la bonne voie à suivre pour faire face à ce risque. L'Allemagne continuera de coopérer activement sur cette question.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à exprimer notre satisfaction de vous voir présider les travaux de

la Première Commission, et à féliciter cordialement les autres membres du Bureau et le Secrétariat. Vous pouvez compter sur l'appui et la détermination de ma délégation aux fins de l'aboutissement des travaux de la Commission.

Le Pérou s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/70/PV.2).

En tant que pays épris de paix, le Pérou est partie aux régimes internationaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, je me félicite des résultats de la première Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes, qui a eu lieu en août au Mexique, lors de laquelle, par consensus, la ville de Genève a été désignée pour abriter le siège du secrétariat Traité sur le commerce des armes et le premier chef du secrétariat du Traité nommé. Il s'agit, pour mon pays, d'un instrument d'importance primordiale étant donné qu'il permettra de réguler le commerce international des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre. Le Pérou est un État signataire du Traité, et en train de mettre à jour sa législation nationale afin de pourvoir le ratifier le plus tôt possible.

Tenant compte de la préoccupation de la communauté internationale au sujet de la production, du transfert et de la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, ainsi que de leur accumulation excessive et de leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, le Pérou réaffirme son attachement à la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous savons que le trafic et le transfert d'armes favorisent grandement d'autres activités illicites qui sapent le droit international, la gouvernance et la coexistence pacifique et sûre entre nos citoyens. Voilà pourquoi nous sommes pleinement résolus à mettre en œuvre ces instruments et à collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes et mécanismes connexes en vue de lutter contre ce fléau.

Ma délégation se félicite de la tenue de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui a eu lieu à Dubrovnik, en Croatie. Pour mon pays, la question des armes à sous-munitions est une question hautement prioritaire, étant donné que ces armes frappent sans discrimination les

populations civiles, exacerbent la pauvreté et limitent le développement des capacités locales et nationales. Le Pérou, en tant qu'État partie à la Convention sur les armes à sous-munitions, a soumis son premier rapport au titre des mesures de transparence, qui couvre la période allant de mars à août 2013. Le Pérou examine avec la Norvège la possibilité que celle-ci lui apporte, dans le cadre de la coopération internationale, une assistance technique dans le processus de destruction des armes à sous-munitions.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sont une autre question revêtant un grand intérêt pour mon pays, notre principal objectif étant de garantir l'avènement et la pérennité d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, le Pérou reste acquis à la pleine mise en œuvre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et souligne qu'il importe de parvenir à l'universalité de cet instrument, et, à cette fin, demande instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous demandons aussi aux États dotés d'armes nucléaires de souscrire à leurs obligations au titre de l'article VI du TNP et de procéder à l'élimination totale de ces armes.

Nous sommes profondément déçus qu'aucun consensus n'ait été dégagé à la dernière Conférence d'examen du TNP, ce qui a empêché au bout du compte l'adoption du projet de document final. Cela étant, je me permets de dire que ce projet de document final sur le désarmement nucléaire distribué aux dernières heures de la Conférence ne répondait pas aux attentes. De ce fait, l'échec de la Conférence devrait insuffler un nouvel élan et inciter ceux d'entre nous qui sont convaincus qu'il est opportun et nécessaire d'interdire et d'éliminer totalement les armes nucléaires à redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif.

Le Pérou plaide en faveur de l'universalisation des régimes visant l'interdiction des armes de destruction massive. À cet égard, je salue l'excellent travail effectué par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques au cours des dernières années. Le Pérou est également partie à tous les instruments multilatéraux de désarmement et de non-prolifération, qui constituent l'un des piliers de notre politique étrangère et incarnent la réelle volonté de mon pays de parvenir à la paix et à la sécurité internationales grâce à un désarmement complet. C'est cette ferme position qui a conduit le Pérou à être l'un des premiers États à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)

en novembre 1997, soit un peu plus d'un an après son adoption par l'Assemblée générale, et à être le deuxième État visé à l'annexe 2 à le mettre en œuvre.

Le Pérou a également été l'un des promoteurs de la création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde, au titre du Traité de Tlatelolco. Pour le Pérou, le TICE est un instrument clef dans le cadre des efforts internationaux visant à éliminer progressivement les armes nucléaires et à prévenir la prolifération nucléaire. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès qui continuent d'être enregistrés sur la voie de l'universalisation de cet instrument. Le Pérou préconise l'entrée en vigueur rapide du TICE. Le Pérou a aussi adhéré à l'Engagement humanitaire, conscient des graves conséquences pour le développement et l'existence même de l'humanité qui pourraient résulter des essais nucléaires, et exprimé son souhait et sa volonté politique de prévenir la récurrence de situations résultant d'essais nucléaires ou de l'emploi de ce type d'armes.

En ce qui concerne le mécanisme de désarmement, ma délégation estime que la redynamisation de la Conférence du désarmement est prioritaire parce que celle-ci est l'instance de négociation par excellence sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que ces dernières années, les États membres de la Conférence du désarmement, l'instance multilatérale de négociation sur le désarmement, ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur un programme de travail pour traiter les questions de fond. Nous exhortons tous les membres de la Conférence à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour faire en sorte qu'elle puisse entamer un travail de fond grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme de travail intégré et équilibré. D'autre part, mon pays salue les efforts déployés par l'Ambassadeur Fodé Seck, du Sénégal, qui a présidé la Commission du désarmement en 2015, aux fins d'atteindre un accord sur le programme de travail de la Commission pour les trois prochaines années.

Le Pérou est convaincu que, grâce aux mesures de renforcement de la confiance, les États pourront parvenir à l'intégration et au renforcement des mécanismes et des mesures de coopération qui nous permettront de faire face d'urgence à l'extrême pauvreté, aux inégalités et à l'exclusion sociale. D'où la nécessité de continuer à promouvoir à tous les niveaux un environnement propice au contrôle des armements, à la limitation des armes classiques et à la non-prolifération des armes de

destruction massive. Ainsi, chaque pays sera en mesure de consacrer davantage de ressources à son propre développement économique et social.

Cette année, mon pays sera chargé une fois de plus de faciliter le projet de résolution sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve à Lima, capitale du Pérou. À cet égard, je tiens à souligner le soutien apporté par le Centre régional et le rôle qu'il joue en aidant les États de la région à mettre en œuvre une série d'initiatives portant sur le désarmement, les mesures de confiance et la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre, des munitions et des explosifs, lesquels menacent gravement la sécurité dans la région.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/70/138), dont le Pérou se félicite, le Centre a poursuivi la mise en œuvre de son programme d'aide à la région des Caraïbes portant sur l'application effective de la résolution 1540 (2004). Le Pérou remercie les pays qui ont apporté leur contribution au Centre en appuyant ses activités et programmes dans l'ensemble de la région. Nous appelons tous ces pays à poursuivre leur soutien généreux. Le Pérou apprécie le travail qu'accomplit le Bureau des affaires de désarmement dans ses différents sites. Il nous semble particulièrement important de souligner l'élan nouveau imprimé au siège du Bureau à Vienne, avec lequel mon pays, à l'instar d'autres pays, est en train de mettre au point divers projets en vue de prendre des mesures qui contribueront au désarmement.

Enfin, je terminerai en réaffirmant l'attachement indéfectible du Pérou au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Nous nous engageons à déployer nos meilleurs efforts au sein de la Première Commission, car nous sommes convaincus que les progrès que nous pourrions accomplir contribueront au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Van der Kwast** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :  
Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, de votre accession à la direction de la Commission. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

L'accord conclu entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran sur le Plan d'action global commun (voir S/2015/544, annexe) a constitué un événement historique. Sa réussite finale dépendra de la pleine mise

en œuvre, en temps voulu, de la Feuille de route pour la clarification des questions passées et présentes restées en suspens concernant le programme nucléaire de l'Iran, conformément à l'accord conclu entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Iran. En mettant pleinement en œuvre la Feuille de route, l'Iran convaincra la communauté internationale de la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Il importe que l'Iran coopère pleinement avec l'Agence concernant les dimensions militaires possibles, conformément à la Feuille de route.

La conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles reste une priorité pour les Pays-Bas. Nous nous félicitons que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ait rédigé un rapport de consensus substantiel. La prochaine étape logique est le lancement de négociations, de préférence à la Conférence du désarmement. Cependant, étant donné que la situation politique actuelle ne permet pas d'engager des négociations, nous devons continuer de nous préparer sur la base des conclusions et recommandations du rapport, aussi bien dans le cadre qu'en dehors de la Conférence du désarmement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste selon nous la pierre angulaire de la structure mondiale de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et il continue de mériter notre plein appui. Nous sommes déçus qu'il n'ait pas été possible d'atteindre un consensus à la Conférence d'examen de cette année, d'autant plus que nous pensions être proches d'un accord. Le fait de n'avoir pas dégagé un consensus à la Conférence d'examen ne signifie cependant pas que le TNP est en situation d'échec. Pour avancer, nous devons continuer d'appliquer le plan d'action de 2010, en particulier les mesures qui n'ont pas encore été mises en œuvre. Nous devons également envisager d'utiliser les parties pertinentes du document de la Conférence d'examen comme points de référence pour la poursuite de nos travaux.

Après l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, nous avons accompli des progrès satisfaisants. Nous estimons que la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, tenue à Cancun, au Mexique, a été un succès. De nombreuses questions financières et de procédure ont été abordées à la Conférence, ce qui a permis de

lancer ce traité important sur des bases solides. Nous remercions le Mexique d'avoir accueilli cette réunion. Il est maintenant temps de passer à la mise en œuvre de la norme de réglementation du commerce international des armes classiques établie par le Traité.

La première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue à Dubrovnik, en Croatie, a également été un succès, et nous remercions la Croatie d'avoir accueilli cette réunion. La déclaration politique adoptée à Dubrovnik souligne que les armes à sous-munitions doivent être reléguées dans le passé. Le Plan d'action de Dubrovnik propose une feuille de route détaillée et tournée vers l'avenir pour les cinq prochaines années et contient des points de référence concrets en ce qui concerne la mise en œuvre. Le Plan d'action constitue une base solide sur laquelle la présidence de la Convention sur les armes à sous-munitions peut fonder ses travaux. La tâche principale de la Convention sur les armes à sous-munitions consiste à renforcer le principe de non-utilisation des armes à sous-munitions. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par les informations récentes faisant état de l'utilisation d'armes à sous-munitions en Syrie, au Yémen et en Ukraine. L'autre difficile tâche de la Convention sur les armes à sous-munitions est l'universalisation du Traité. Nous nous félicitons donc de l'adoption de la résolution de cette année sur les armes à sous-munitions.

Le cyberspace peut être utilisé par les États et des acteurs non étatiques pour menacer la sécurité internationale. La cybersécurité et la promotion de la paix et de la stabilité internationales dans le cyberspace sont donc essentielles. C'est pourquoi les Pays-Bas ont organisé la Conférence mondiale sur le cyberspace dans le courant de l'année. La question de la cybersécurité doit être examinée en liaison avec des thèmes tels que la liberté et le potentiel de croissance économique en ligne. Pour réduire les risques que posent les problèmes de sécurité dans le cyberspace, un grand nombre d'initiatives bilatérales, régionales et multilatérales sont en cours et contribuent à renforcer la transparence, la confiance et la stabilité dans le cyberspace. Ces mesures de confiance sont de la plus haute importance. Les Pays-Bas souhaitent participer aux activités du Groupe d'experts gouvernementaux dans ce domaine afin de renforcer les mesures de confiance.

Deux années de délibérations sur les systèmes d'armes létales autonomes ont permis de répondre à certaines questions, mais d'autres questions continuent

de se poser. Nous devons nous efforcer de mieux comprendre ce que signifie exactement « contrôle humain effectif » dans ce contexte. Cependant, nous estimons qu'il est temps de porter plus avant nos délibérations. Durant la prochaine Réunion des États parties, nous souhaiterions créer un groupe d'experts gouvernementaux qui sera chargé d'élaborer des recommandations sur les nouvelles mesures à prendre, recommandations qui pourraient être prises en compte lors de la Conférence d'examen de l'année prochaine.

Nous attachons de l'importance à la question des drones. En soi, les drones armés ne sont pas des armes interdites en vertu du droit international. Les règles existantes en vigueur sont applicables, et il n'y a aucune raison de considérer que le cadre juridique international actuel n'est pas adapté à réglementer l'emploi des drones armés. Néanmoins, certains aspects généraux du droit international concernant l'emploi de la force et le déploiement d'armes doivent être éclaircis plus avant, et nous devons ouvrir un dialogue sur ces points. Il est important que les lois en vigueur et la transparence soient respectées s'agissant de l'emploi des drones, et c'est pourquoi les Pays-Bas restent attachés à la tenue d'un dialogue ouvert sur cette question.

Concernant l'espace, une attention particulière a été portée, tant à la Conférence du désarmement que durant la session actuelle de la Première Commission, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les discussions récentes à la Conférence du désarmement ont souligné une nouvelle fois qu'il s'agit là d'un problème grave qui exige une solution rapide, d'autant que de plus en plus d'acteurs interviennent dans l'espace. À long terme, les Pays-Bas considèrent qu'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique recèle certains avantages, mais négocier un traité prend du temps, et nous pensons que c'est maintenant qu'il faut agir. En conséquence, un code de conduite pourrait nous servir de point de départ, car il pourrait être appliqué immédiatement. La réunion consacrée à un code de conduite, tenue en juin sous la présidence avisée de M. Sergio Marchisio, de l'Italie, peut servir de base à nos travaux futurs.

**M. Dabbashi** (Libye) (*parle en arabe*) : Je suis heureux de vous voir présider la présente séance, Monsieur, et je vous félicite de votre présidence de la Première Commission. Votre prudence et votre expérience permettront à la Commission d'obtenir les meilleurs résultats.

La Libye réaffirme son respect des engagements qui lui incombent en vertu des instruments internationaux relatifs au désarmement, en particulier concernant les armes de destruction massive, que nous avons ratifiés. Elle appuie tous les efforts internationaux visant à créer une atmosphère propice à l'élimination des armes de destruction massive partout. La Libye est déterminée à envisager de nouveau certains instruments internationaux qu'elle n'a pas signés, consacrés au désarmement; elle s'y emploiera sous l'angle de ses besoins en matière de sécurité nationale et prendra les positions requises en la matière.

Nous ne pourrions garantir le non-recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires qu'en éliminant totalement ces armes. À cet égard, nous rappelons que la Libye a abandonné ses programmes d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive en 2003. Nous espérons que tous les pays feront comme nous-mêmes et d'autres États avons fait. La Libye appelle à agir d'urgence afin de conclure un instrument juridiquement contraignant et sans conditions visant à protéger les États qui ne sont pas dotés de l'arme nucléaire contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, émis en 1996, sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

La Libye invite à appliquer toutes les dispositions de la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui demande que des négociations commencent au plus tôt sur une convention globale non discriminatoire interdisant l'emploi, l'acquisition, la production et l'accumulation d'armes nucléaires, qui déclare que le 26 septembre sera la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et qui décide de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis.

La Libye se déclare profondément préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques et l'énorme pouvoir de destruction des armes nucléaires et de leurs vecteurs, de ce qu'elles frappent sans discernement et du fait qu'il n'existe aucun mécanisme permettant d'apporter un quelconque secours aux victimes. Nous appuyons l'Engagement humanitaire pris à Vienne, auquel 113 États, dont la Libye, ont accédé. Nous appelons tous les États Membres qui sont parties

au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à y accéder.

Le TNP reste la pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire universelle. Nous appelons à l'application intégrale du Traité et de ses trois piliers que sont la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous insistons sur le respect, sans discrimination, des droits inaliénables des parties au TNP à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux articles I et II du Traité. La Libye souligne également le rôle important joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique et par son régime de garanties, rôle qu'il convient de promouvoir et de renforcer.

Il est regrettable que, malgré d'inlassables efforts pour parvenir à l'universalité du TNP, la Conférence d'examen de 2015 se soit soldée par une déception cuisante en ne réussissant ni à faire consensus ni à produire un document final du fait des divergences d'opinion suscitées par la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Libérer le Moyen-Orient des armes nucléaires est une condition indispensable à la stabilité dans la région; c'est essentiel pour instaurer la confiance. Nous appelons donc à éliminer totalement les armes de destruction massive dans la région et à faire en sorte que les installations nucléaires soient soumises à des inspections et un suivi internationaux, conformément au TNP, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées depuis 1974, à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et à l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice en 1996.

Tenter de libérer l'humanité des armes de destruction massive est la seule manière d'édifier un système mondial affranchi des armes létales. À cet égard, mon pays a honoré ses engagements en vertu des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et respecté les plans élaborés à cet effet, et a détruit toutes ses armes chimiques. La Libye a également signé le Traité sur le commerce des armes, ce qui reflète son appui indéfectible à l'élaboration de normes internationales collectives capables de prévenir la prolifération des armes classiques dans les foyers de tension, en particulier en Afrique. Dans ce contexte, nous insistons sur la nécessité de respecter les principes consacrés du droit international, tels que le droit des États à se défendre, à préserver leur intégrité

territoriale et leur sécurité, et à résister à l'occupation étrangère. Nous soulignons la nécessité d'appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de continuer à progresser sur la base des résultats obtenus dans sa mise en œuvre.

Il est urgent d'activer le mécanisme multilatéral de désarmement, en particulier la Conférence du désarmement, qui malheureusement est dans l'impasse du fait du manque de volonté politique. Nous insistons sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour permettre à la Conférence du désarmement de jouer son rôle dans le désarmement nucléaire en reprenant les négociations qui permettront de parvenir à un traité interdisant la production de matières fissiles, en s'accordant sur la destruction des arsenaux d'armes nucléaires, et en parvenant à la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant qui interdise l'utilisation d'armes nucléaires contre les États qui n'en sont pas dotés. Nous tenons également à souligner le rôle important de la Commission du désarmement, seul organe délibérant chargé de faire des recommandations sur les questions relatives au désarmement. Nous sommes préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve cet organe depuis 15 ans.

Enfin, la Libye souligne qu'il faut prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et élaborer un code de conduite y relatif. Nous espérons que cela sera bientôt fait.

**M. Manongi** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous voir, Monsieur le Président, diriger nos travaux. Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection bien méritée. Je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Je voudrais également m'associer aux déclarations prononcées par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2), et y ajouter les observations suivantes à titre national.

Le présent débat général nous offre une occasion exceptionnelle de faire le bilan de notre action collective dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale au cours des sept dernières décennies, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies.

Il nous donne également l'occasion de réaffirmer notre engagement en faveur des nobles aspirations à un désarmement général et complet dans le cadre d'un contrôle international efficace, tout en étant conscients que même si nous avons évité une autre guerre mondiale, nous avons été témoins de trop de conflits qui ont infligé des souffrances injustifiées à des millions de personnes de par le monde. Nous devons honorer notre engagement à préserver les générations futures du fléau de la guerre, ainsi que la promesse de parvenir à un désarmement nucléaire total, irréversible et internationalement vérifiable. Ce sont là des impératifs incontournables pour la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'au lieu de réduire leurs arsenaux en vue de leur élimination totale, comme prévu dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les États dotés d'armes nucléaires et d'autres détenteurs de ces armes continuent de les moderniser, de les perfectionner et de les rénover. Pire encore, au lieu d'être un facteur de dissuasion, l'existence des armes nucléaires n'a fait qu'encourager les États non dotés d'armes nucléaires à en acquérir. Cette situation a donné lieu à une course aux armements indésirable, qui représente une menace existentielle pour l'ensemble de l'humanité. Même si sept décennies se sont écoulées, les terribles conséquences humanitaires des explosions nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki sont toujours bien présentes dans nos mémoires. Le slogan « Plus jamais » risque de perdre tout son sens.

Par conséquent, il est impératif de continuer à accorder la plus haute priorité à l'élimination des armes nucléaires et des technologies connexes. C'est la seule garantie contre l'emploi ou la menace de ces armes. De même, nous devons tout mettre en œuvre pour trouver une solution globale permettant d'éliminer ces armes, notamment en adoptant un instrument international juridiquement contraignant relatif à leur interdiction. En attendant leur élimination totale, ce n'est que justice de demander aux États dotés d'armes nucléaires de fournir des assurances de sécurité négatives inconditionnelles aux États qui n'en sont pas dotés.

Les efforts déployés au niveau régional, notamment avec la création de zones exemptes d'armes nucléaires, sont un pas dans la bonne direction. Nous sommes dès lors convaincus qu'il faut lancer sans plus tarder des négociations sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il ne fait

aucun doute que cela contribuerait positivement à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. En outre, nous ne devons ménager aucun effort pour empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir et d'utiliser des armes de destruction massive. L'application des instruments internationaux pertinents, en particulier la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, est déterminante à cet égard.

Nous tenons à souligner que les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont un élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire. Elles jouent un rôle indispensable dans la mise en œuvre du TNP et contribuent à créer un environnement propice à la coopération nucléaire. Nous jugeons essentiel que ces garanties soient mises en œuvre sans porter atteinte aux droits et avantages des États parties au titre de l'article IV du Traité, y compris le droit de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Nous saluons le rôle important que joue l'AIEA pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires. Même si ce travail revêt beaucoup d'importance pour prévenir les catastrophes nucléaires, telles que celles qui ont frappé Tchernobyl et Fukushima Daiichi, il ne doit jamais servir de prétexte pour priver les États parties de leur droit d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Tout en nous attaquant aux menaces posées par les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, nous ne devons pas oublier qu'aujourd'hui, ce sont les armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre, qui font des ravages et causent d'énormes souffrances dans le monde entier. Comme l'a déclaré l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan :

« Les armes légères font infiniment plus de victimes que les autres types d'armes. La plupart des années, le nombre de morts attribuables à ces armes dépasse largement celui des victimes des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. De fait, au regard des carnages qu'elles provoquent, elles pourraient être assimilées à des armes de destruction massive ». » (A/54/2000, par. 238)

Nous sommes entièrement d'accord avec ce constat alarmant. En effet, les armes légères et de petit calibre et leurs munitions continuent d'inonder de nombreux pays et continents; de tomber dans de mauvaises mains; d'exacerber les conflits; de saper le développement; de

perturber la prestation des services sociaux, notamment l'éducation et la santé; et de porter atteinte à l'exercice par les populations de leurs droits fondamentaux.

C'est pour cette raison que nous appuyons le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous sommes également signataires du Traité sur le commerce des armes, le seul instrument juridiquement contraignant qui régleme le commerce des armes entre les pays. Il nous incombe de lutter contre le commerce illicite des armes et des munitions et de prévenir leur détournement au profit des personnes ou des groupes non autorisés à les utiliser. Nous devons continuer à promouvoir des mesures permettant de garantir le marquage et la traçabilité efficaces des armes et des munitions, et encourager la coopération en vue de la réalisation de cet objectif. La Tanzanie a pris des mesures à cette fin et sait gré de l'aide qu'elle a reçue à cet égard, notamment par l'entremise du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre.

Pour terminer, je voudrais insister sur les liens indissociables qui existent entre le désarmement, la paix et la sécurité et le développement. Nous ne pourrions pas atteindre les objectifs de développement durable – des objectifs porteurs de transformation – si nous maintenons le niveau excessivement élevé de nos dépenses militaires, dont le montant est estimé à 1 700 milliards de dollars par an. Malheureusement, tandis que des armements et des munitions prennent la poussière et se corrodent dans des entrepôts ou sont échangés contre des diamants et de l'or quelque part, des milliards de personnes restent prises au piège de l'extrême pauvreté et des centaines de milliers d'enfants meurent de faim, souffrent de malnutrition aiguë et n'ont toujours pas accès aux services sociaux de base.

Ni les armes ni les balles n'assureront une vie digne à tous les êtres humains, un objectif visé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Ni les armes nucléaires, ni les autres armes de destruction massive ne garantiront la paix et la sécurité dans le monde, et ni les mots, ni les déclarations, ni les résolutions ne nous rapprocheront de la réalisation de l'objectif de désarmement général et complet. Seules des mesures résolues, des objectifs clairs et une ferme volonté politique nous permettront d'y parvenir. Nous devons mobiliser la force et le courage nécessaires et nous engager à agir. La Tanzanie répondra présente.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui

souhaitent faire une déclaration au titre de l'exercice du droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et à vous faire savoir que ma délégation compte travailler avec vous et avec votre équipe dans l'accomplissement de vos fonctions. J'ai demandé à exercer mon droit de réponse pour réagir à certaines remarques faites plus tôt par le représentant de la Fédération de Russie.

Premièrement, concernant les prétendues violations par les États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, je dirai simplement que c'est au contraire la Russie qui viole le Traité. Le 29 juillet 2014, les États-Unis ont annoncé avoir établi que la Fédération de Russie ne respectait pas les obligations qui lui incombent au titre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Le rapport de 2014 sur le respect des obligations a constaté en particulier que la Fédération de Russie n'honorait pas son obligation de ne pas posséder, fabriquer ou effectuer des essais en vol d'un missile de croisière sol-sol d'une portée de 500 à 5 500 kilomètres ou de posséder ou fabriquer des lance-missiles pour ce type de missions. C'est très grave. Le non-respect de cette obligation par la Russie a été de nouveau constaté dans la version 2015 du rapport sur le respect des obligations. Les États-Unis sont attachés à la viabilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et encouragent la Russie à respecter ses obligations au titre du Traité et à éliminer tous les articles interdits de manière vérifiable.

Deuxièmement, concernant les prétendus projets des États-Unis de moderniser l'armement nucléaire en Europe, cette question a été réglée en détail au moment de la négociation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les mesures relatives à l'installation de bases ont été clairement indiquées à toutes les délégations et rendues publiques. La Russie n'a pas formulé d'objection. Le déploiement d'armes nucléaires sur le territoire d'alliés de l'OTAN est conforme au TNP. Ces armes demeurent sous le contrôle des États-Unis et ne sont pas transférées. Comme indiqué dans le rapport de 2010 sur la révision de la doctrine nucléaire des États-Unis, les programmes visant à prolonger la durée de vie des modèles d'ogives nucléaires existantes viennent renforcer la détermination des États-Unis à ne pas mettre au point de nouvelles ogives

nucléaires, à ne pas entreprendre de nouvelles missions militaires et à ne pas permettre le développement de nouvelles capacités militaires. Les États-Unis ont réduit de plus de 90 % leurs armes nucléaires non stratégiques depuis le 30 septembre 1991 alors que la Russie continue de garder des stocks bien plus considérables de telles armes.

La troisième remarque faite par le représentant de la Fédération de Russie avait trait au caractère déstabilisateur des systèmes de défense antimissiles. En mettant l'accent sur la transparence et le renforcement de la confiance, nous avons expliqué que rien de ce que les États-Unis font à cet égard ne mettra en péril la sécurité internationale. Il ne serait pas dans notre intérêt de le faire. Cela serait extrêmement coûteux et très difficile d'un point de vue technique. La mentalité héritée de la guerre froide concernant les systèmes de défense antimissiles antibalistiques n'est plus d'actualité. Des capacités de défense antimissiles balistiques limitées ne sauraient menacer les forces nucléaires stratégiques de la Russie et ne menacent pas la stabilité stratégique.

Depuis 2009, le Président Obama ne cesse de répéter que l'approche adaptative phasée pour l'Europe pour une défense antimissiles est nécessaire pour protéger les États-Unis et leurs alliés contre la menace posée par les missiles balistiques en dehors de la région euro-atlantique. L'OTAN a clairement indiqué à maintes reprises que la défense antimissiles ne concernait pas un pays en particulier mais la menace posée par la prolifération de manière plus générale. De fait, plus de 30 pays ont obtenu ou tentent d'obtenir des technologies liées aux missiles balistiques. Soyons clairs : nous allons poursuivre la mise en œuvre de l'approche adaptative phasée pour l'Europe.

Pour terminer, je signale que les États-Unis ne sont pas préoccupés par les effets sur la stabilité stratégique du déploiement par la Russie de 68 intercepteurs au sein du système antimissiles balistiques de Moscou; ces 68 intercepteurs déployés représentent 24 intercepteurs de plus que ceux que nous avons nous mêmes prévu de déployer. De plus, la Russie déclare ouvertement que le système antimissiles balistiques est conçu précisément contre les États-Unis et, comme les États-Unis, la Russie modernise ses radars et ses intercepteurs, qui font partie de son système. Cela n'a toutefois pas suscité d'inquiétudes aux États-Unis au sujet de la stabilité stratégique. Gouvernement après gouvernement, les États-Unis ont avancé diverses propositions en vue de coopérer dans le domaine de la

défense antimissiles. Mais la Russie a refusé d'examiner une quelconque de ces propositions.

Enfin, les efforts déployés par les États-Unis pour faire progresser le désarmement nucléaire et leur volonté de le faire sont bien connus. Nous comptons travailler avec toutes les parties intéressées à un programme de désarmement positif, de manière ouverte et transparente.

**M. Ibrahim** (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole. Permettez-moi également de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission à la présente session.

Je souhaite évoquer les allégations infondées concernant mon pays faites par le représentant du régime israélien dans sa déclaration. La Syrie est membre à part entière de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et est très attachée à la Convention sur les armes chimiques et à ses dispositions. La Syrie condamne avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques, y compris l'épouvantable emploi de telles armes par des groupes terroristes contre des civils et des soldats syriens.

Il est absurde d'écouter le représentant du régime israélien affirmer de façon mensongère qu'Israël est préoccupé par la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient et dans le monde. Il est absurde de l'écouter prétendre être préoccupé par l'essor des organisations terroristes dans la région quand nous sommes tous au fait du mariage de complaisance entre Israël et ces groupes terroristes en Syrie. L'appui d'Israël à différents groupes terroristes dans mon pays, y compris le Front el-Nosra affilié à Al-Qaida, principalement dans le Golan syrien occupé, ne se limite pas à soigner ces terroristes dans des hôpitaux israéliens puis à les ramener en Syrie pour qu'ils continuent de commettre leurs crimes. Israël aide ces groupes terroristes sur le plan logistique en leur apportant un appui militaire. Cet appui ressort clairement des agressions militaires répétées du territoire syrien qu'Israël mène pour aider ces groupes terroristes à maintenir et étendre leur contrôle sur certaines zones en Syrie.

Il est également absurde de l'écouter parler de l'attachement d'Israël à l'objectif de création d'un environnement pacifique dans la région, principalement en matière de désarmement et de non-prolifération, alors que, dans les faits, Israël n'est partie à aucun accord international relatif aux armes de destruction

massive, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et qu'il est le seul acteur à posséder de telles armes dans la région. Ma délégation reviendra sur les violations répétées de ces accords commises par Israël dans le cadre du débat thématique de la Première Commission.

**M. Uliyanov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme mon collègue américain, je tiens moi aussi à exercer mon droit de réponse.

Il n'est un secret pour personne que la Russie et les États-Unis s'accusent mutuellement de violer le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. C'est regrettable. Toutefois, je pense qu'il y a une énorme différence entre nos deux pays à cet égard.

Lorsque nous parlons de violations commises par les États-Unis, nous fondons nos propos sur une multitude de faits concrets et d'arguments irréfutables. L'opinion que le déploiement au sol de systèmes de lancement MK-41 serait une violation de ce Traité est partagée par de nombreux experts américains spécialistes de cette question, alors qu'aucune des accusations portées par Washington contre la Fédération de Russie n'est basée sur des faits, quels qu'ils soient. Elles ne sont que d'ordre polémique. C'est là que réside principalement la différence dans les approches adoptées par nos deux pays.

Pour ce qui est du projet européen de défense antimissile, les États-Unis sont membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) alors qu'ils se trouvent en Amérique du Nord. L'OSCE a, entre autres principaux documents, un code de conduite d'ordre politique et militaire, et l'une des obligations politiques consacrées dans ce document est le principe que les États ne doivent pas renforcer leur sécurité au détriment de la sécurité d'autres États. Pourtant, avec le déploiement du système européen de missiles de défense, c'est bien le cas. Les États-Unis sont en train de renforcer leur propre sécurité au détriment de la nôtre. Dans le même temps, nous notons que le 5 avril 2009, parlant à Prague, le Président Obama a clairement affirmé que, quand la menace nucléaire iranienne serait levée, rien ne justifierait plus le déploiement de systèmes de défense antimissiles en Europe. Pourtant, bien que la menace posée par le programme nucléaire iranien, si elle a jamais existé, ait été entièrement éliminée par la signature du Plan d'action global commun, les États-Unis maintiennent leur plans tels quels, et c'est précisément ce que j'ai dit dans ma déclaration, et que mon collègue américain vient de confirmer.

Enfin, je voudrais faire une dernière observation concernant le partage nucléaire. Le représentant des États-Unis a fait mention du fait qu'à un moment donné, un accord aurait été conclu en vertu duquel le partage nucléaire n'est pas interdit. Nous n'avons pas connaissance d'un tel accord. Nous avons minutieusement fouillé dans nos archives diplomatiques pour trouver une quelconque trace de cet accord, mais en vain. De plus, même dans les documents américains déclassifiés dernièrement, il n'y a pas trace d'un accord sur le partage nucléaire qui aurait été conclu dans les années 60. Nous avons toutes les raisons d'affirmer que cette pratique est incompatible avec les articles I et II du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De nombreux pays du Mouvement des pays non alignés ont la même position, et à juste titre.

**M Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de demander encore une fois la

parole. Je voudrais juste répondre aux accusations de la Russie selon lesquelles les États-Unis entretiennent une polémique sur ces questions. La Russie n'a pas le monopole des faits. Elle affirme que les faits qu'elles présentent sont les faits véritables. Et bien, nous avons essayé d'avoir des discussions avec la Russie sur la question des missiles de défense balistiques et, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration, la Russie n'y était pas disposée. Pour ce qui est de l'accusation portée contre notre système de défense antimissiles en Europe, nous avons dit très clairement à nos amis russes que nous sommes toujours face à des défis très graves sur le front des missiles balistiques et nous continuerons à poursuivre l'exécution de nos plans pour nous défendre et défendre nos alliés contre cette menace.

*La séance est levée à 13 h 5.*